

2020

Alexis Tournier

Licence professionnelle GENA

[Gestion agricole des Espaces Naturels ruraux]



Valorisation de pratiques au service de la biodiversité



Image 1 : Haie engagée en 2020/ source personnelle

Image 2 : Fossé engagé en 2020/ source personnelle

Image 3 : Ophrys Bécasse/ source personnelle

Image 4 : Orchis à fleurs lâches/ source personnelle

Image 5 : Bellevalia de Rome/ source personnelle

Image 6 : Prairie Inondable engagée en 2020/ source personnelle

Participation à la contractualisation de MAEC sur le territoire PAEC « vallées de la Gimone et de l'Arrats » :

- Diagnostic initial
- Appui à la contractualisation
- Formalisation des mesures

Mémoire de fin d'études
le 28/08/2020

Mémoire préparé sous la direction de :

[Sarah Courty]

Organisme d'accueil : ADASEA 32

Devant le jury :

Claire Lemouzy
[Maître d'apprentissage]

Sarah Courty
[Tutrice pédagogique]

Claire Herrgott
[Responsable de formation]



Résumé du rapport:

Avant les années 60 – 70, au Sud-Ouest de la France dans le Gers, les territoires de la Gimone et de l'Arrats étaient des zones avec un paysage de polyculture élevage bovins allaitants. Ces territoires sont constitués à l'époque de vallons et de coteaux pâturés avec un réseau de prairies humides et inondables sur les bordures des cours d'eau. Dans les années 60-70, l'agriculture se modernise, et les pratiques évoluent, passant à un paysage majoritairement dédié au pâturage et à des cultures de céréales pour les troupeaux, à un paysage céréalier.

Durant cette période jusqu'à nos jours le paysage a évolué, notamment avec une raréfaction des prairies humides et inondables. La disparition de ces prairies au profit de terres arables cause encore de nos jours de nombreux problèmes notamment l'augmentation des inondations, une pollution accrue des cours d'eau, une perte de biodiversité. De nos jours, il est nécessaire d'inverser la tendance.

La préservation de nos territoires est devenue une problématique grandissante dans toutes les politiques publiques depuis quelques années en France et ailleurs. C'est pour cela que depuis plusieurs années les politiques publiques mettent en place des programmes pour répondre à cette problématique.

Au niveau de l'Europe la thématique de la préservation de l'environnement est également un sujet de plus en plus mis en avant, notamment au travers de la politique agricole commune avec les MAEC, le verdissement, les subventions pour le BIO. Toutes ces actions ont un but primaire, ralentir la dégradation de l'environnement.

Les MAEC, Mesures Agro-environnementales et Climatiques sont des mesures par volontariat conçues pour la préservation de l'environnement. Ces mesures spécifiques à chaque territoire permettent de préserver l'environnement tout en aidant le monde agricole.

Mais comment sont mis en place ces mesures ? Venez donc découvrir dans un territoire d'exception comment sont mises en place les MAEC sur le territoire des vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Remerciements:

Tout d'abord, je tiens à remercier très chaleureusement ma tutrice d'apprentissage, Claire Lemouzy, Directrice de l'ADASEA 32, pour l'opportunité qu'elle m'a offert de m'embaucher pour réaliser ma licence professionnelle. Je la remercie également de s'être rendue disponible régulièrement pour me guider.

Je remercie sincèrement mon maître d'apprentissage, Guillaume Sancerry, Chargé de Mission Faune Flore Zones Humides pour l'encadrement de qualité, dont il a su faire preuve tout au long de mon alternance. J'ai apprécié l'aide qu'il m'a apportée tout au long de cette année sur l'analyse de mon travail et de mon apprentissage.

Je remercie également Aurélie Belvèze, Chef de projet MAEC Natura 2000, de m'avoir formé sur Télépac et d'avoir répondu à mes questions toute l'année, grâce à elle j'ai toujours un stylo et un papier à saisir au cas où il faudrait poser une question.

Mes très sincères remerciements à l'ensemble des éleveurs que j'ai rencontré et suivi tout le long de l'année, qui se sont rendus autant que possible réactifs et disponibles autant pour les visites d'évaluations que pour les compléments d'information pour la réalisation des MAEC, en m'accordant leur confiance, en faisant preuve de patience, pour m'expliquer le fonctionnement de leur exploitation et en répondant à l'ensemble de mes questions. J'ai apprécié les moments de convivialité que l'on a partagés en diverses occasions, qui ont permis de bien sympathiser.

Je remercie également l'ensemble de mes collègues de travail qui ont bien voulu se rendre disponible pour me donner leur avis sur mon travail tout au long de l'année et me donner toutes les informations et recommandations qui m'ont permis de mieux appréhender cette année d'apprentissage.

Je n'oublie pas de remercier ma tutrice d'alternance, Sarah Courty de m'avoir soutenu durant toute cette année et de m'avoir suivi jusqu'à prendre du temps pendant ses propres vacances.

Pour finir, je remercie l'ensemble de l'équipe pédagogique de m'avoir aidé dans la réalisation de mon alternance et de ma formation.

Lexique des abréviations et des sigles

| Sigles abréviations | Explications |
|------------------------|--|
| ADASEA 32 | Association de Développement d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers |
| Natura 2000 | Réseau de sites naturels ou semi-naturels défini par l'union européenne |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| SAU | Surface Agricole Utile |
| GENA | Gestion Agricole des Espaces naturels ruraux |
| SMER | Syndicat de Migration et d'Etablissement Rural |
| CNASEA | Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles |
| OGAF | Opération Groupée d'Aménagement Financier |
| CTE | Contrat Territorial d'Exploitation |
| CATZH | Cellule d'Assistance Technique Zone humides |
| MAEC | Mesures agroenvironnementales et Climatiques |
| PAEC | Programme agroenvironnementales et Climatiques |
| BIO | Agriculture Biologique |
| GPS | Système de géolocalisation |
| ATIS | Assistance Technique d'Intervention Spécialisé |
| RPG | Registre Parcellaire Graphique |
| DPB | Droit au Paiement de Base qui est une aide dé耦plée au niveau de la PAC |
| JA | Jeunes Agriculteurs |
| ICHN | Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels |
| UGB | Unité Gros Bétail |
| EDE | Établissement Départemental de l'Élevage |
| SNA | Surface Non Agricole |
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| MAET | Mesures agroenvironnementales et Territoriale |
| PSE | Contrat de Paiement pour Services Environnementaux |
| EPITERRE | Contrat de Paiement pour Services Environnementaux |
| FNSEA | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles |
| IMAGINERURAL | Association regroupant l'ADASEA d'Oc, du Gers, de l'Hérault et de la Marne |
| UE | Union Européenne |
| RDR | Règlement de Développement Rural |
| DCN | Document Cadre National |
| PDRR | Programme de Développement Rural Régional |

Sommaire

| | | |
|--------|---|----|
| I. | Contexte présentation des enjeux et explications | 3 |
| ➤ | Le Gers, la Gimone et l'Arrats, Késako ?..... | 3 |
| ➤ | L'obtention de mon alternance..... | 5 |
| ➤ | L'ADASEA 32, une histoire, un territoire, un savoir..... | 5 |
| ➤ | Les MAEC..... | 7 |
| II. | Mes débuts dans mon organisation de travail..... | 9 |
| III. | Comment établir un constat de l'effet des MAEC de 2015 sur le territoire ?..... | 11 |
| III.1. | Etablir un constat de l'effet des MAEC de 2015 sur le territoire | 11 |
| ➤ | PAEC « Vallées de la Gimone et de L'Arrats » comment s'est-il construit ? | 11 |
| ❖ | Mesures et pratiques existantes : | 11 |
| ❖ | Résiliances et motivation du monde agricole des territoires..... | 15 |
| ❖ | Hierarchisation des exploitations agricoles..... | 15 |
| ❖ | Recensement du nombre de structures agricoles potentiellement intéressées par le programme..... | 17 |
| ❖ | Estimation de l'enveloppe budgétaire sur un programme de 5 ans..... | 17 |
| III.2. | Visites d'évaluation des engagements faits en 2015 | 19 |
| ➤ | Financement but recherché et importance de cette action | 19 |
| ➤ | Préparation et méthode pour les visites d'évaluations | 21 |
| ➤ | Prémices des sorties terrain | 23 |
| ➤ | La veille des visites ! | 27 |
| ➤ | Le jour J des rendez-vous | 29 |
| ➤ | Confiné dans nos prairies !..... | 33 |
| ➤ | Saisie des visites d'évaluation | 35 |
| IV. | Comment agir pour le renouvellement des MAEC sur la période 2020-2025 ? | 37 |
| ➤ | Simulation et gestion du Budget du territoire de la Gimone et de l'Arrats | 37 |
| ➤ | Campagne d'engagement des exploitations une année un peu spéciale | 41 |
| ➤ | Méthodologie des engagements MAEC | 43 |
| ➤ | Saisie des dossiers PAC et de leurs engagements MAEC 2020-2025 | 45 |
| ➤ | Formalisation des diagnostics et des plans de gestion | 49 |
| V. | Conclusion | 53 |

Introduction

Historiquement, les territoires de la Gimone et de l'Arrats dans le département du Gers étaient des zones avec un paysage valorisé par un système de polyculture élevage bovins allaitants. Ces territoires étaient constitués de vallons et de coteaux pâturés, ponctués dans les vallées par un réseau de prairies humides et inondables en bordure de cours d'eaux. Dans les années 60-70, l'agriculture se modernise, et les pratiques agricoles évoluent, passant d'un paysage majoritairement dédié au pâturage et aux cultures de céréales pour les troupeaux à un paysage céréalier.

Cette évolution s'est accompagnée de la raréfaction des prairies humides et inondables. Cette disparition de prairies au profit de terres arables génère de nombreux problèmes avec de nos jours des phénomènes aggravés au niveau inondation, pollution accrue des cours d'eau, et perte de biodiversité. Il est donc nécessaire d'inverser la tendance.

En effet ces prairies jouent un rôle d'étalement et de retard de crues, limitent l'érosion des sols, filtrent et épurent ; elles servent également de réserves en eau ce qui régule les périodes d'étiages des cours d'eau, et maintiennent une biodiversité spécifique sur le territoire. Sur les secteurs de la Gimone et de l'Arrats, ces rivières ont une qualité des eaux médiocre mais servent toutefois au captage d'eau potable.

Pour limiter les impacts négatifs sur ces rivières, il est important de préserver ces prairies. Mais elles sont la plupart du temps perçues comme des contraintes par les agriculteurs en système généralement céréalier. En effet, maintenir ces prairies implique de les entretenir, et génère un manque à gagner pour les céréaliers et une perte potentielle liée aux crues pour les éleveurs du territoire ; de plus, ces prairies historiquement ne bénéficient pas de la même valeur économique au regard de la PAC car elles ne sont pas comptabilisées dans le verdissement de la PAC.

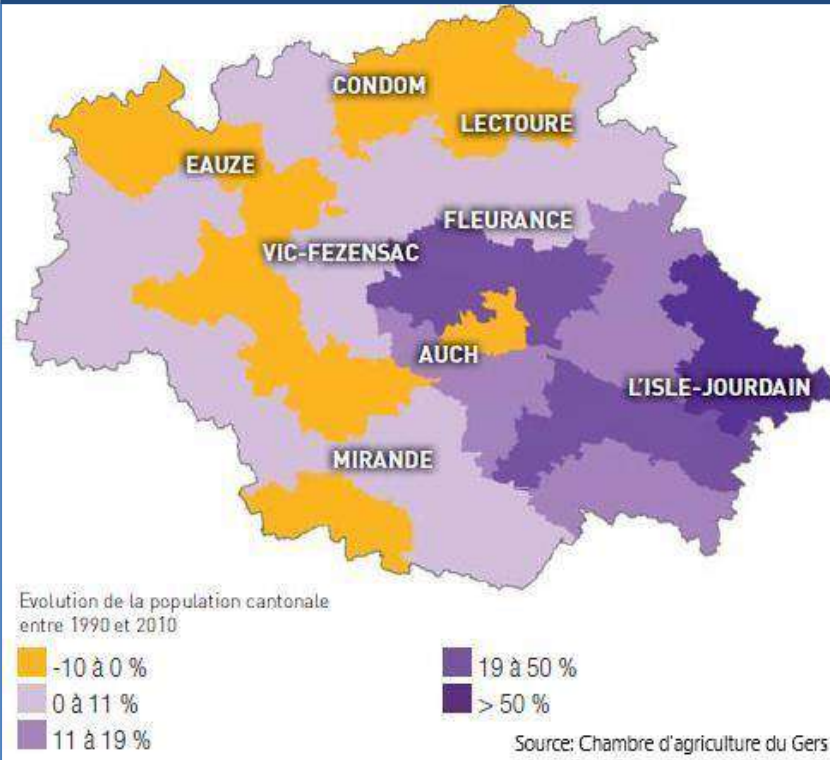
C'est pourquoi des mesures agri- environnementales ont été mises en place dès 2012 sur ces deux territoires pour préserver ces prairies, leurs rivières, la biodiversité spécifique, limiter les risques d'inondations, pollutions, et compenser le surcoût de gestion que le maintien de ces prairies a pour les agriculteurs.

L'année 2020 correspond au renouvellement du programme initié en 2015, avec le même objectif de préservation et de restauration du réseau de ces prairies inondables, tout en adaptant le programme et les mesures avec l'expérience de ces 5 dernières années sur les territoires de la Gimone et de l'Arrats.

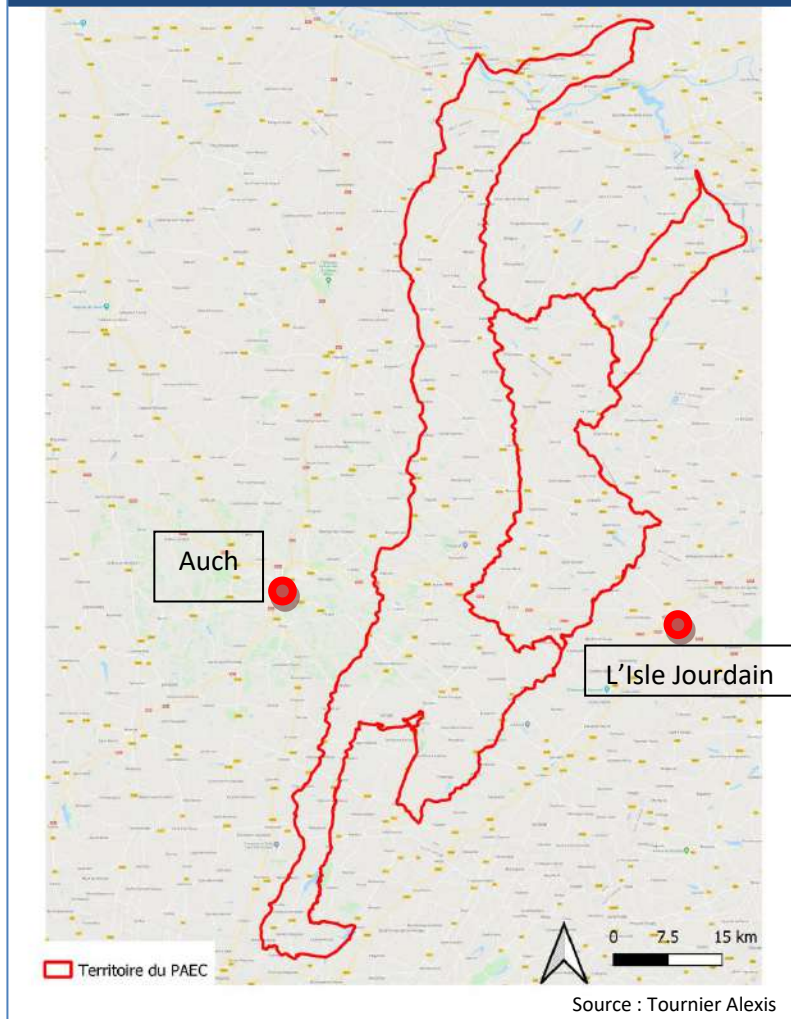
L'objet de ce rapport est de répondre à la question suivante :

Préserver les prairies humides de la Gimone et de l'Arrats ? Enjeux, méthodologie, et animation auprès du monde agricole pour le renouvellement des mesures agro-environnementales en 2020.

Evolution de la population cantonale entre 1990 et 2010 du Gers



Zonage du PAEC « Préservation des prairies humides et inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats »



I. Contexte présentation des enjeux et explications

➤ *Le Gers, la Gimone et l'Arrats, Késako ?*

Avec une superficie de 6 257 km² et une densité moyenne de 30 hab/km², le Gers est l'un des départements le moins densément peuplé d'Occitanie et reste essentiellement rural. Le dernier recensement datant de 2010, y compte 188 000 habitants. A la hausse par l'arrivée de nouveaux habitants, l'accroissement de la population augmente doucement : le département s'enrichit de 1 500 habitants par an. Grâce à la proximité de l'agglomération toulousaine, l'extrémité Est du département est la zone la plus dynamique. Mais la croissance démographique touche aussi d'autres territoires comme l'aire urbaine d'Auch.

La première source d'emploi sur les 68 000 postes dans le Gers regroupe les activités liées au commerce, transport et services. Un tiers des emplois correspond au secteur public (administration publique, enseignement, santé, action sociale). Le secteur agricole arrive en 3ème position avec 12 % des emplois auquel il faut rajouter la part liée aux industries agroalimentaires et au tertiaire agricole. Au niveau paysager, l'agriculture est largement dominante avec des cultures céréalières en plaines et en coteaux et de d'élevage sur les zones difficilement cultivables. La Superficie Agricole Utile (SAU) du département du Gers est de 447 223 ha soit environ 71 % de la surface du territoire. De ce fait, le Gers est un département assez homogène au niveau du paysage et qui se retrouve au niveau des milieux présents.

Lors de mon année d'apprentissage j'ai travaillé majoritairement sur le territoire de la Gimone et de l'Arrats. Ce territoire regroupe les deux bassins versants des deux rivières, « la Gimone » et « l'Arrats ». Situé sur l'Est du département du Gers jusqu'au sud du Tarn et Garonne ce territoire est une zone céréalière et de polyculture élevage à l'image du département. Avec la présence de ces cours d'eaux et notamment de son activité d'élevage, deux milieux ressortent particulièrement dans le territoire, les prairies humides et inondables qui représentent des enjeux forts en termes de rôles écologiques :

- Au niveau inondation, jouant un rôle d'étalement et de retardement des crues.
- Au niveau qualité des eaux, dans un contexte de qualité d'eau médiocre, et de présence de captage d'eau potable (Beaumont), pour leur rôle d'épuration et de rétention des micropolluants et d'interception des matières en suspension. Ce rôle important vu le corridor formé par ces prairies est accentué par la présence d'un bocage associé riche : fossés collecteurs, prairies en majorité naturelles.
- Au niveau biodiversité, très élevée dans ces prairies souvent très anciennes et assurant des fonctions de corridor écologique (elles constituent une véritable trame verte autour de la trame bleue constituée par la rivière) ; ces prairies limitent les risques d'érosion des parcelles des bords de rivières, servent de zones tampon et de refuges biologiques vis-à-vis des zones cultivées.

L'enjeu socio-économique est plus nuancé : la fonction première des prairies inondables, de production de fourrage devient moins importante, car elle tend à disparaître avec les prairies elles-mêmes, retournées au profit des grandes cultures, dans un contexte de forte diminution de l'activité d'élevage. Ces prairies représentent plus de contraintes qu'elles n'ont d'intérêts « agronomiques » pour une majorité du monde agricole (contraintes de gestion et de pertinence en système céréalier...). Le devenir des prairies inondables est menacé à court et moyen terme, comme l'ensemble des zones humides.

➤ *L'obtention de mon alternance*

Etant natif du Gers et ayant passé toute mon enfance dans ce département, lors de ma recherche de mon contrat en alternance pour la Licence professionnelle, j'ai voulu trouver une structure dans mon département pour avoir un rôle d'acteur sur ce territoire et être conscient des thématiques auxquelles il fait face. De plus, je voulais trouver une structure qui m'apporte différentes expériences d'une part, dans les compétences que délivrait la licence pro GENA, mais également dans le domaine social du monde agricole, et dans la complexité du système PAC. Suite à la mise en place de mes objectifs, j'ai ciblé plusieurs structures ce qui s'est soldé par l'obtention de mon alternance au sein de l'ADASEA 32 qui répondait parfaitement à mes attentes.

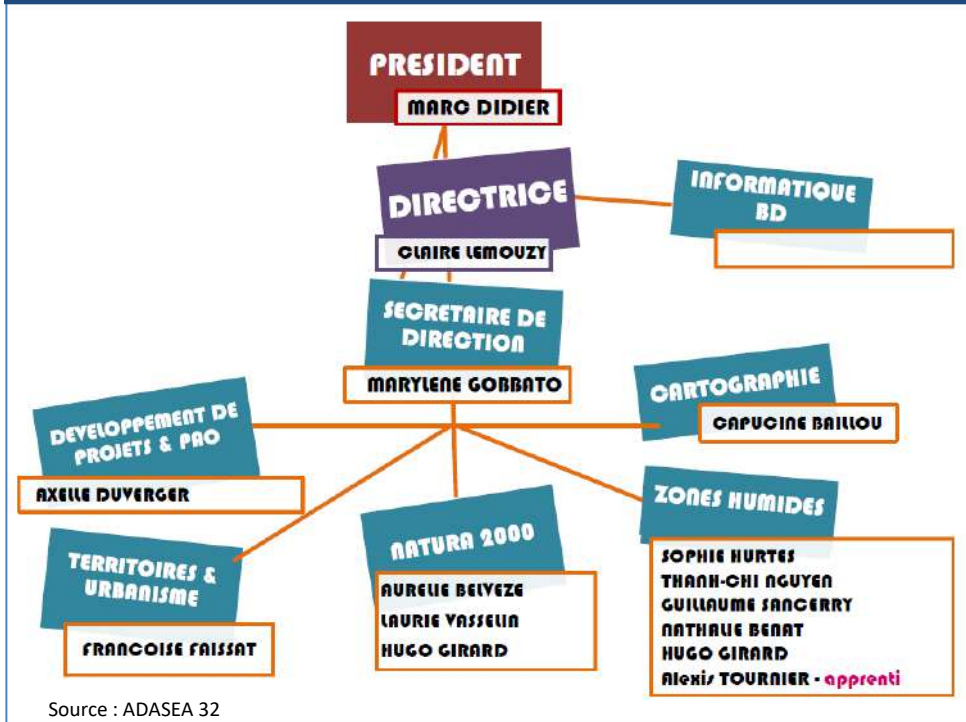
➤ *L'ADASEA 32, une histoire, un territoire, un savoir*

Au cœur de la ruralité gersoise, l'histoire de l'ADASEA32 débute dans les années 60 avec le SMER (Syndicat de Migration et d'Etablissement Rural). Une équipe d'agriculteurs engagés et une poignée de salariés, amenés à répondre au défi de la déprise agricole du Gers d'après-guerre. L'ADASEA a succédé au Syndicat de Migration Rurale avec la même équipe : un engagement au service des hommes dans l'application des politiques publiques. C'est dans le réseau CNASEA-ADASEA que l'ADASEA a expérimenté localement la mise en œuvre des politiques européennes d'accompagnement des mutations agricoles. A l'époque, l'association travaille sur deux volets de compétences précis :

- Un accompagnement des aides pour le tryptique : cessation d'activité, modernisation et installation en agriculture.
- Un accompagnement et des aides pour des projets de territoires : OGAF, opérations environnementales, CTE, Natura 2000, CATZH...

En 2010, les pouvoirs publics votent la loi de modernisation agricole le 27 juillet qui traduit le transfert des compétences d'installation des exploitants aux chambres de l'agriculture. En 2011, l'ADASEA 32 perd donc le volet « Cessation transmission » qui est repris par la chambre d'agriculture du GERS. Cette loi fait disparaître une majorité des ADASEA présentes sur le territoire national, seules celles ayant développé d'autres

Organigramme de l'ADASEA 32 de 2019



compétences poursuivent leur activité. L'ADASEA 32 développe donc son deuxième volet de compétences et se spécialise dans le domaine de l'agro-environnement notamment par divers programmes (CATZH, NATURA2000, MAE,...). Ces compétences se traduisent par des actions de préservation de fonctions environnementales, des prestations environnementales, d'animation de la cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides (CATZH) et de plusieurs sites Natura2000. Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) vont être et sont un outil essentiel dans les domaines cités précédemment

➤ **Les MAEC**

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des contrats de 5 ans financés par le 2ème pilier de la PAC. Elles sont inscrites dans des Plans Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) qui justifient la mise en place de MAEC et qui délimitent des zones d'engagements. Chaque PAEC est porté par des structures locales et validé par l'Etat et la Région. Dans le Gers, deux structures sont opératrices de territoires MAEC en 2020, l'ADASEA 32 qui travaille sur 8 territoires au sein du département et la Chambre d'Agriculture qui s'est lancée dans les MAEC cette année en ouvrant son premier territoire. L'engagement auprès des agriculteurs se fait au moment des déclarations PAC, après la réalisation d'un diagnostic obligatoire. Il faut ensuite respecter des cahiers des charges spécifiques à chaque territoire et à chaque mesure.

En quoi l'outil MAEC est pertinent sur le territoire de la Gimone et de l'Arrats?

Il permet de :

- Enrayer le rythme de retournement et de dégradation des prairies
- Valoriser ces surfaces vis-à-vis de la PAC : les MAEC peuvent donner une « valeur » à ces prairies inondables, encore très dévalorisées aux yeux du monde agricole (**levier sociologique**)
- Compenser les contraintes liées aux inondations fortes régulières sur le territoire, action levier permettant aux éleveurs d'accepter les pertes de fourrage et coûts d'entretien induits par ces dernières.
- Adapter la gestion des prairies à leur caractère inondable et à leur rôle de protection des eaux : éviter leur intensification, leur fertilisation, leur surpâturage
- Eviter le retournement des prairies anciennes, qui sont beaucoup plus aptes à tamponner les crues et absorber les micropolluants, du fait de leur profondeur et leur structure, que des parcelles remises récemment en herbe, et qui présentent une biodiversité remarquable, avec des espèces protégées et d'intérêt communautaire.
- En lien avec des dossiers de transmission-reprise ou de médiation foncière, l'orientation de la reprise d'exploitation (vers des éleveurs en capacité de gérer les prairies plutôt que des

céréalières), ou un bail vers un éleveur, susceptible d'assurer à long terme le maintien et la gestion des prairies, bien au-delà des 5 ans de contrat.

- Reconstituer un réseau plus fonctionnel pour l'épandage des crues avec la remise en herbe de certaines parcelles intermédiaires entre les prairies inondables

II. Mes débuts dans mon organisation de travail

Comme il a été expliqué en amont, mon arrivée dans l'ADASEA 32 en 2019/2020 a correspondait à la fin de la 1^{ère} période de contractualisation des mesures agro-environnementales souscrites en 2015. Dès lors, mes missions ont été les suivantes :

- Participer aux missions de l'ADASEA dans le domaine de l'agro-environnement et de l'animation Natura2000, CATZH, dans la mise en œuvre de MAEC : de l'évaluation des pratiques, aux saisies des engagements.
- Assistance, conseil, suivi et appui des demandes d'aides auprès des agriculteurs en matière de gestion des milieux
- Expertise technique, écologique et agricole

Suite à la première semaine de découverte de la structure, des coulisses du métier et de l'équipe, il m'a été confié une liste d'agriculteurs avec lesquels j'ai travaillé sur le territoire du « PAEC des vallées de la Gimone et de l'Arrats ».

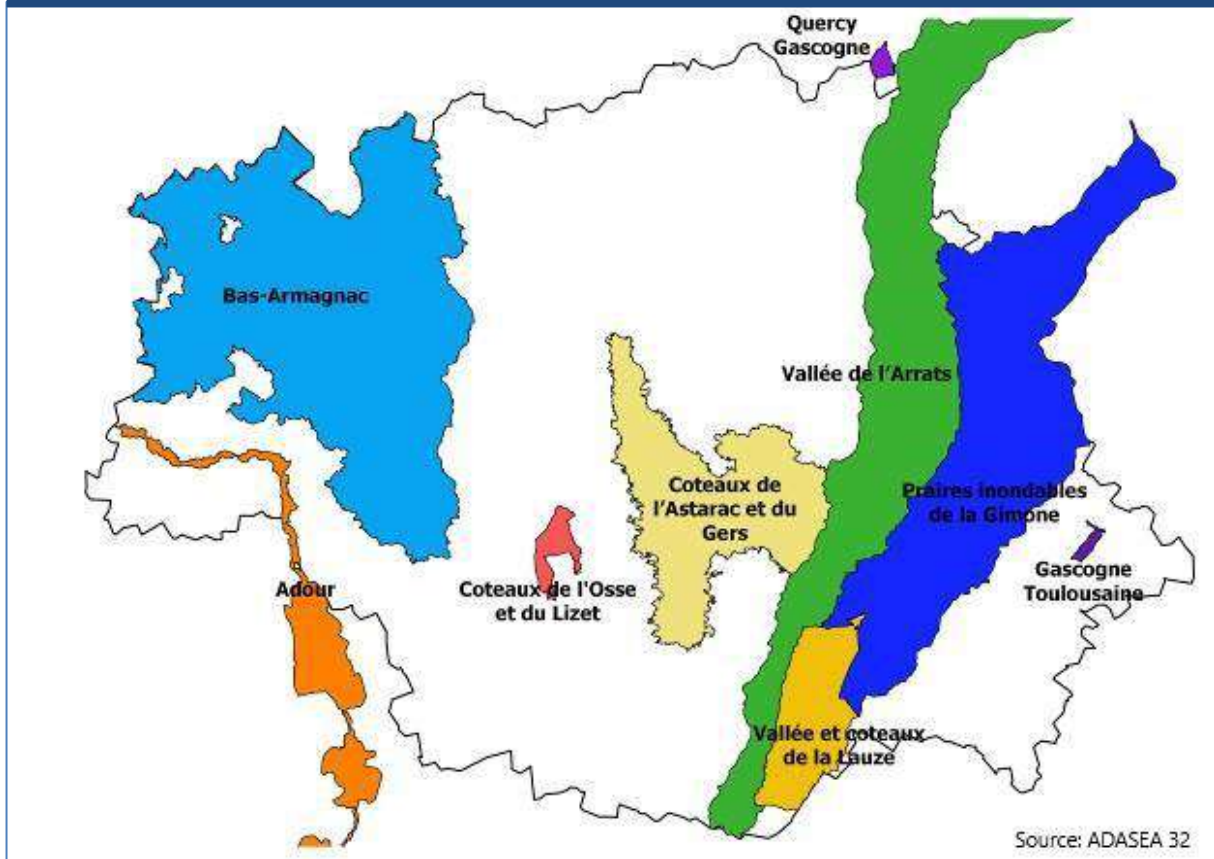
J'ai géré 24 dossiers d'exploitations sur le territoire. Pour m'organiser dans le travail à faire, j'ai commencé à prendre connaissance des dossiers pour me permettre de comprendre l'historique des exploitations, les mesures mises en place, me familiariser au contexte et à la finalité de chaque dossier. Très rapidement, je me suis rendu compte que cette manière de procéder était un véritable échec et une perte de temps. En effet, lors de la lecture des dossiers à ma charge, j'étais très vite dépassé par les abréviations, la signification des documents, la recherche de l'information.

Pour me permettre de réaliser le travail que l'on m'avait confié, j'ai donc totalement changé ma méthode de travail. Le problème était que je n'avais pas le bagage nécessaire pour me lancer directement dans mon travail. J'ai donc commencé par m'informer sur le territoire, les enjeux par l'étude des PAEC de 2015 à 2020, par la suite j'ai étudié les notices PAC ce qui m'a permis de comprendre notamment les abréviations, pour finir j'ai pris le temps de savoir comment était classé les dossiers, et la différence entre les divers programmes au sein de la structure sur informatique et au niveau papier.

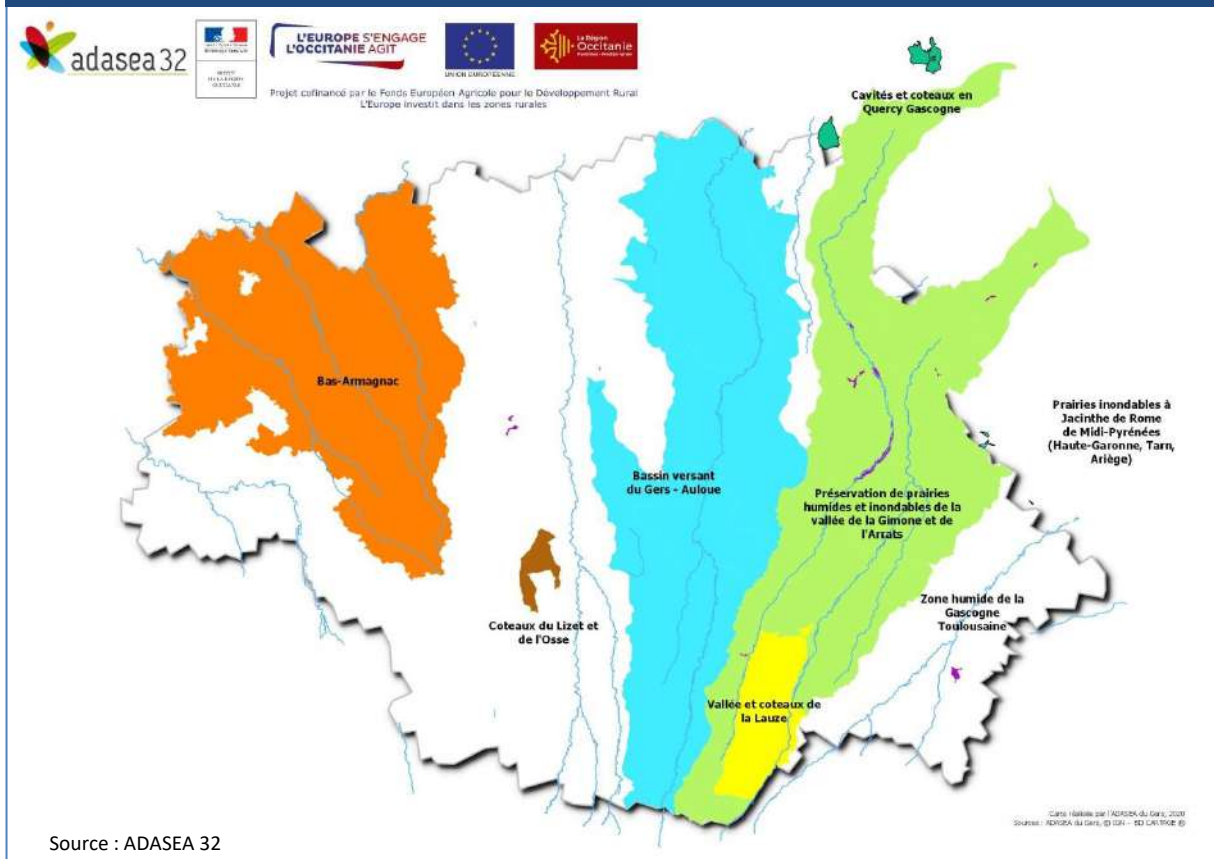
A partir de ce moment-là, il m'a été beaucoup plus facile de comprendre et de capter toutes les informations nécessaires sur chaque dossier. Après avoir étudié chaque dossier, j'ai réalisé un planning des grandes phases d'action qui allaient rythmer mon travail en alternance. Ce planning est structuré de 4 phases :

- Les visites d'évaluations
- Simulation et gestion du budget du territoire

Territoires Ouverts en 2015 par l'ADASEA 32



Territoires Ouverts en 2020 par l'ADASEA 32



- Engagement des exploitations
- Formalisation des diagnostics et des plans de gestion

Ce planning m'a permis de gérer ma charge de travail sur l'ensemble de l'année

III. Comment établir un constat de l'effet des MAEC de 2015 sur le territoire ?

III.1. Etablir un constat de l'effet des MAEC de 2015 sur le territoire

Au démarrage de mon alternance, j'ai effectué une phase de recherche d'informations qui m'a permis de mettre en évidence le fonctionnement actuel des MAEC sur le territoire.

➤ **PAEC « Vallées de la Gimone et de L'Arrats » comment s'est-il construit ?**

En 2015, le territoire de la Gimone et de l'Arrats sont deux territoires différents avec deux PAEC distincts, « Vallée de l'Arrats » et « Vallée de la Gimone ». Ces deux territoires ont été fondés pour la préservation des prairies humides et inondables principalement. Géographiquement ce sont deux territoires qui se collent, avec des paysages similaires, des problématiques équivalentes, et des pratiques agricoles identiques. Pour la campagne 2015 la région Midi-Pyrénées, la DRAFF et la DREAL ont fait un appel à projet qui au fil des discussions s'est soldé par la création de 2 PAEC sur la zone. Les gros problèmes de la création de 2 territoires sur les bassins versants de la Gimone et de l'Arrats sont en premier temps leurs promiscuités avec les mêmes similitudes qui causent : une perte de temps de travail sur la réalisation et le dépôt des PAEC, le risque d'avoir des budgets plus restreints et d'avoir des manques de consommations plus importants dans les enveloppes des territoires. Pour 2020 deux territoires ont donc été fusionnés pour faire le PAEC « Préservation des prairies humides et inondables des vallées de la Gimone et de l'Arrats ». Cette décision a entraîné une meilleure ventilation du budget et une simplification du travail, voici donc comment le programme s'est construit

❖ **Mesures et pratiques existantes :**

- **Analyse des pratiques mises en place par les agriculteurs du territoire pour la création des mesures**

Comme il a été expliqué en amont, les vallées de la Gimone et de l'Arrats ont un paysage mettant en relation une agriculture céréalière, d'élevage, et de polyculture. Le problème lors de la définition des pratiques agricoles pour le choix des mesures à mettre sur un territoire, c'est qu'elles varient pour chaque exploitation agricole. De ce fait, l'ADASEA 32 a décidé de prendre en compte 2 points majeurs sur la définition des pratiques sur le territoire : la production et le modèle de production.

Pour la partie «production », l'ADASEA a réparti 2 types de pratiques différentes : les exploitations céréalières et les exploitations d'élevages. Ce choix a permis ainsi de choisir deux modes de gestion, **le pâturage et/ou le fauchage**.

Pour la partie «Modèle de production» depuis 2015 2 types de modèles ont été établis : les exploitations avec un système conventionnelles et les exploitations avec un système en agricultures biologiques. Le choix de diviser par modèle de production est dû au ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour pouvoir cumulé les aides BIO et les MAEC sur les mêmes surfaces. En effet, la PAC subventionne les agriculteurs avec plusieurs aides comme les aides BIO de conversion et de maintien. Ces aides ont des cahiers des charges spécifiques sur la gestion des parcelles et subventionne des pratiques précises notamment sur la fertilisation. Pour les MAEC, il faut également respecter des cahiers des charges qui ont des similitudes d'obligation par rapport aux aides bio. Le choix de catégoriser les mesures notamment en fonction du modèle de production permet donc de cumuler les aides BIO et les MAEC sur les parcelles tout en évitant les doublons de subventions au niveau de la PAC.

- ***Quelles mesures de gestion sont adaptées à la préservation des zones humides ?***

Sur le territoire du PAEC « Vallées de la Gimone et de l'Arrats », les zones humides majeures sur le territoire sont les prairies humides et/ou inondables. Pour conserver ces milieux, deux éléments sont à préserver : le couvert des prairies et le sol de ces dernières.

Pour préserver le couvert des prairies ciblées, il est nécessaire de mettre en place une gestion du couvert. Pour rappel, une prairie est un stade de l'évolution naturelle, et si on laisse faire, la prairie deviendra à terme une forêt. Pour la gestion, il y a donc deux actions possibles pour maintenir artificiellement les prairies humides et/ ou inondables : la fauche et / ou le pâturage. Ces deux types de gestion réalisés dans des périodes adaptées et non intensivement permettent de maintenir ces milieux en très bon état.

Pour préserver le sol des prairies ciblées, il est nécessaire de maintenir ce dernier le plus naturellement possible. En effet, la structure du sol de ces milieux est très importante pour les services qu'elles nous rendent. Pour cela, il est nécessaire de limiter le travail (semis direct, travail superficiel en cas de réelle nécessité, herse de prairie). Pour les agriculteurs, il peut être nécessaire de travailler ces milieux : par exemple du fait de leurs caractères, les sols de ces dernières peuvent se cabosser et à terme engendrer des problèmes de gestion pour la fauche et le pâturage. Pour cela, il est recommandé de recourir à des outils qui travaillent le sol « superficiellement » autrement dit entre 5 à 10 cm de profondeur. Ces actions de gestion adaptées et avec les profondeurs de travail adéquates permettent à la structure du sol d'être préservée et peut jouer pleinement son rôle écosystémique.

- ***Quelles actions sont adéquates pour le territoire?***

Les mesures mises en place dans le PAEC « Vallées de la Gimone et de l'Arrats » reprennent l'analyse des mesures et pratiques développées en amont, voici quelques actions communes et essentielles mises en place dans les mesures (CF,Annexe 1) :

_ **Limitation des phytosanitaire/fertilisation** : les produits phytosanitaires sont proscrits sur l'ensemble des mesures sauf traitements spécifiques et localisés et pour les fertilisants quelques mesures autorisent avec des limites basses de fertilisation. Cela permet de limiter les polluants et de garder le caractère naturel de ces milieux.

_ **Interdiction du travail du sol** : Seul un travail du sol sur les 5 ans est autorisé de manière superficielle pour répondre à des problèmes de gestions. Cela permet de préserver les services que nous rendent ces milieux.

_ **Gestion par fauche et/ou par pâturage** : Les méthodes de gestion de fauche et de pâturages sont les points clefs des mesures et dépendent des productions des agriculteurs. Toutefois, plusieurs limites encadrent ces pratiques pour permettre de préserver le milieu engagé (date de passage, retard de fauche, limite des UGB/ha, ...).

❖ **Résilience et motivation du monde agricole des territoires**

| <i>Réticences</i> | <i>Motivations</i> |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">_ Fragilité des milieux ciblés_ Dévalorisation de ces espaces par la politique agricole_ Utilité de ces milieux sur les exploitations | <ul style="list-style-type: none">_ Utilité de ces milieux sur les exploitations_ Conscience environnemental_ Gain budgétaire |

Localement le PAEC a été accepté par le monde agricole malgré les réticences récurrentes fondées sur les problématiques originales des milieux ciblés.

❖ **Hiérarchisation des exploitations agricoles**

Pour le PAEC « Vallées de la Gimone et de l'Arrats », l'ADASEA 32 a mis en place une hiérarchisation des exploitations pour leur demande d'engagement MAEC sur un seul critère : les agriculteurs contractualisés en 2015 sont prioritaires. A part ce critère, rien d'autre n'a été fixé pour cette dernière. Ce choix est dû au fait que sur ce territoire le budget n'était pas dépassé lors des dernières années d'engagements et que le travail d'évaluation en amont permet de ne pas dépasser ce dernier. Cependant, une hiérarchisation spécifique est effectuée sur chaque exploitation par un jugement du conseiller en charge de la structure demandeuse qui sélectionne la pertinence des engagements sur 3 critères :

_ **Etat du milieu engageable** : Avant la campagne 2020, des visites d'évaluations sont réalisées pour voir les résultats sur les 5 années de contractualisation. Le premier critère est l'état du couvert et de la pertinence de ce dernier face à la mesure qui est demandée. Pour une mesure prairie humide par exemple, il va être évalué si la parcelle a un couvert dense ou épars, et si le caractère humide est relevé par la flore qui s'y trouve.

_ **Evaluation de l'état du milieu par rapport à sa gestion** : Lors de la visite d'évaluation effectuée en amont et en discutant avec l'agriculteur, on peut évaluer si la gestion est adéquate au milieu. Pour une mesure prairie humide par exemple : si la prairie est pâturée lors des périodes de crues, la parcelle n'aura aucune chance d'être engagée car le pâturage sur des sols non portants entraîne une détérioration des parcelles.

_ **L'état d'esprit de l'exploitant** : C'est un des critères important car en connaissant l'état d'esprit du gestionnaire on sait quelles pratiques et qu'elles MAEC seront acceptable pour le gestionnaire et pour son mode de production.

Ces trois critères fondamentaux permettent notamment pendant les visites d'évaluations au conseiller d'apprécier la pertinence de la demande de l'engagement et d'éviter les problèmes au niveau des dépassements des budgets.

❖ **Recensement du nombre de structures agricoles potentiellement intéressées par le programme**

Après avoir déterminé la sélection des mesures à mettre en place sur le PAEC Préservation des prairies humides et inondables des vallées de la Gimone et de l'Arrats et de la hiérarchisation des exploitations souhaitant contractualiser en 2020, l'estimation du nombre d'exploitations potentiellement intéressées est importante. Effectivement, cette partie permet d'une part d'établir un budget prévisionnel et de voir s'il dépasse l'enveloppe attribuée au territoire pour les 5 ans à venir. Si l'enveloppe est trop juste pour engager les agriculteurs par rapport à l'estimation, il sera nécessaire de mettre en place la méthode de hiérarchisation développée en amont.

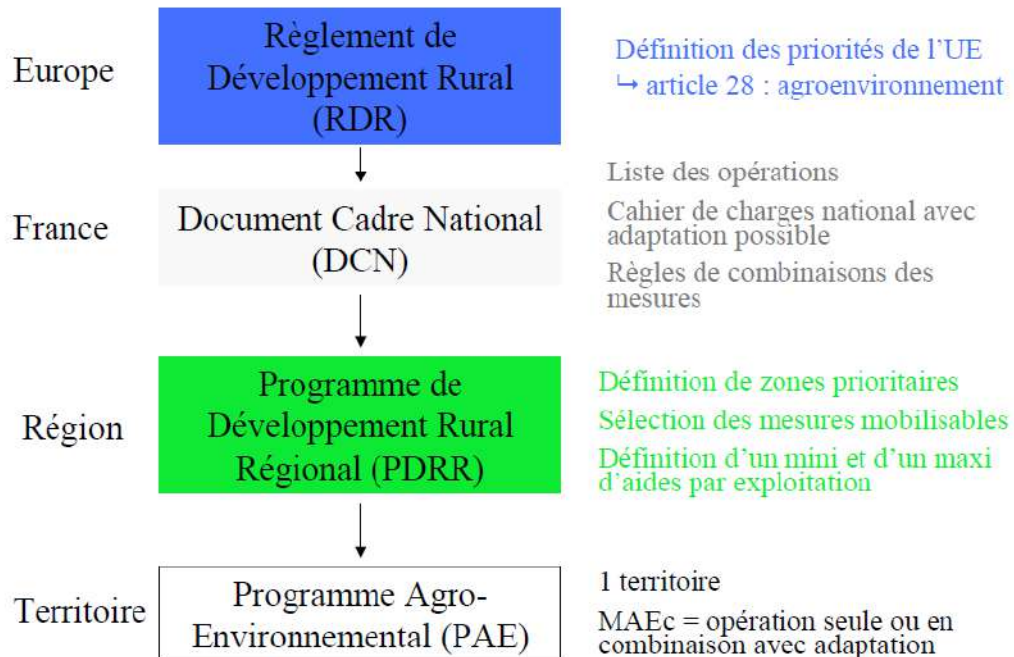
Cette estimation est également nécessaire pour prévoir la liste des mesures à mettre en place sur les exploitations au sein du territoire. Ces informations sont cruciales pour prévoir la charge de travail et éviter de mal la répartir sur toute la période entre les deux programmes (engagement MAEC 2015 et 2020).

Pour le territoire de la Gimone et de l'Arrats, le PAEC du territoire inclut 59 structures agricoles. Pour l'ouverture des territoires en 2020, une première estimation a été effectuée lors de la rédaction du PAEC fin 2017. Il incluait toutes les structures agricoles engagées en 2015 sur les deux territoires. Une deuxième simulation a été faite grâce aux visites d'évaluations réalisées pendant l'automne jusqu'au printemps dernier, permettant de connaître quelles exploitations étaient prêtes à repartir en 2020 ou pas et les indécis. Cela nous a permis d'ajuster le budget en cumulant les agriculteurs avec les deux estimations et les nouveaux demandeurs.

❖ **Estimation de l'enveloppe budgétaire sur un programme de 5 ans**

L'estimation du budget s'est faite en amont de la mise en place du PAEC Vallée de la Gimone et de l'Arrats. En effet, la structure déposant un programme de ce type propose un

De l'Europe au territoire



Source : ADASEA 32

budget qui est transmis avec la demande de PAEC à la région pour approbation. La région après validation, négocie par la suite avec la structure opératrice pour valider le PAEC. Une fois ce dernier confirmé, le PAEC est financé par le PDRR. Pour l'ADASEA32 lors du dépôt du programme pour 2020, ils ont proposé un budget qui prenait en compte : l'estimation du nombre de structures agricoles bénéficiaires, des surfaces engagées en 2015, du montant des mesures mises en place sur le territoire en 2015 et des demandes des agriculteurs demandeurs pour 2020. En tout et pour tout l'ADASEA32 a obtenu une enveloppe pour le territoire de 470 000€ pour la période de 2020 à 2025.

Pour ne pas dépasser cette enveloppe, nous avons dû faire des simulations budgétaires par exploitations potentielles pour gérer l'ensemble du budget alloué pour la Gimone et l'Arrats. Ces simulations ont été réalisées avec les structures subventionnées au moment des visites d'évaluations. Cela nous a permis de consommer 99.41 % de l'enveloppe lors de la campagne PAC de 2020.

III.2. Visites d'évaluation des engagements faits en 2015

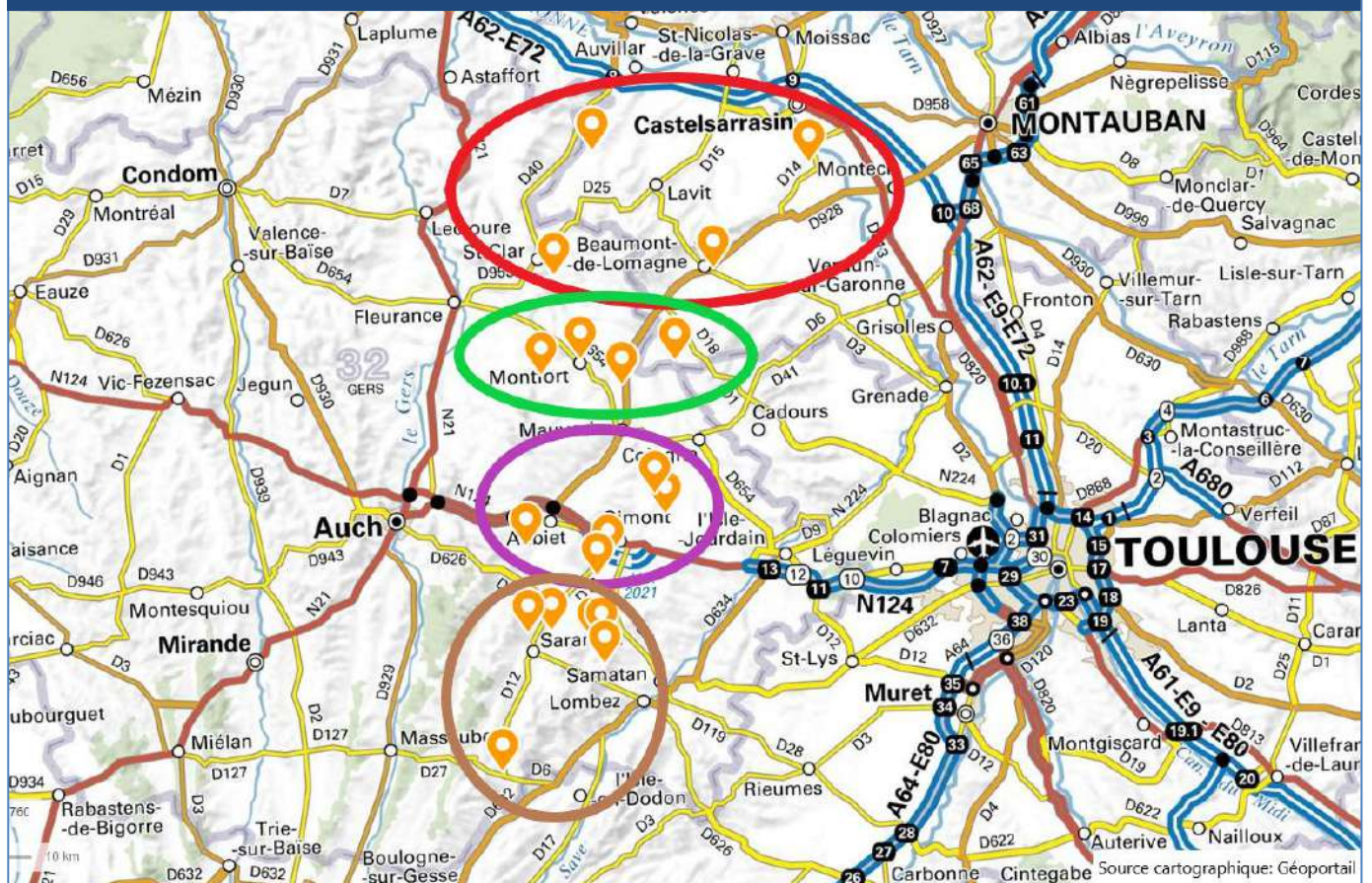
➤ *Financement but recherché et importance de cette action*

La CATZH (Cellule d'Assistance Technique Zone humides) est destinée à accompagner et conseiller les propriétaires ou gestionnaires de zones humides (privés, agriculteurs, collectivités territoriales, structures de formations,...). Elle est animée par un réseau de structures réparties sur plusieurs départements au sein du bassin versant Adour Garonne. C'est un programme d'action mis en œuvre sur le Gers depuis 2003 et dont son animation est réalisée par l'ADASEA32. Chaque année, les subventions de ce programme représente plus de la moitié du budget annuel (78% des subventions touchées par l'ADASEA en 2018) pour l'animation du territoire financé notamment par : l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Etat et l'Europe. L'animation de ce programme d'action permet de réaliser plusieurs objectifs tels que :

- Connaître et maintenir les zones humides sur son territoire.
- Concilier utilisation et préservation des zones humides grâce à l'aide de leurs propriétaires ou gestionnaires.
- Former un réseau de gestionnaires de zones humides.

Pour y parvenir les structures opératrices ont différents moyens tels que la réalisation de diagnostics ou d'inventaires de ces milieux, des conseils de gestions adaptés et un suivi des milieux notamment grâce au réseau de gestionnaires, ou bien la recherche de financements pour des projets de restauration ou de valorisation des milieux humides.

Carte de la localisation des exploitations pour les visites d'évaluations



Source : Tournier Alexis

Pour pouvoir progresser et affiner le travail de chaque exploitation agricole entrant dans ce programme-là, un outil est nécessaire pour juger de la pertinence des actions faites : **les visites d'évaluations**. Comme son nom l'indique les visites d'évaluations permettent d'évaluer le travail fait en amont sur chaque zone humide. En effet cette visite faite avec le gestionnaire et/ou le propriétaire est crucial dans le travail car elle permet de conclure sur la réussite ou pas des actions de gestion, des points positifs/ négatifs et permet parfois d'informer sur des changements de méthodes.

L'ADASEA 32 utilise cet outil pour tous les milieux touchants au programme CATZH mais pas que. En effet, comme il l'a été expliqué plus en amont, les Mesures Agro-environnementales et Climatiques sont un outil pour la gestion des milieux humides entrant dans la CATZH et pour ma part, les visites d'évaluations sont essentielles pour leurs mises en place et leurs réussites.

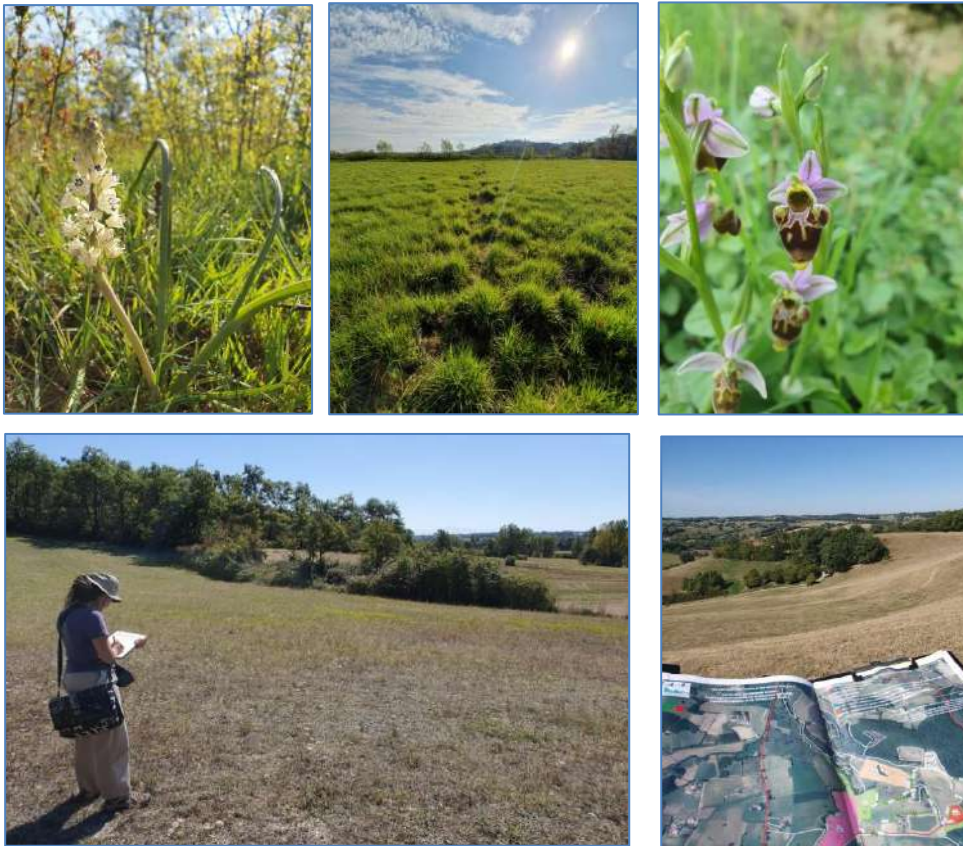
➤ *Préparation et méthode pour les visites d'évaluations*

Après avoir correctement pris connaissance de mes dossiers et des grandes périodes qui m'attendaient j'ai commencé à travailler sur les visites d'évaluations. Pour la réalisation des 24 dossiers, j'avais prévu 5 mois de travail qui englobaient la phase de préparation, la période de terrain, le temps de saisie et mes temps de formation. Cette limite de 5 mois a également été prise par rapport à la période PAC du 01 avril au 15 mai. A partir de ce moment-là, j'ai commencé à développer ma méthodologie pour les mois à venir.

Dans un premier temps, j'ai identifié par le biais de l'outil Géoportail la localisation de l'ensemble de tous les agriculteurs où j'allais réaliser les visites d'évaluation. Sachant que les visites sont incluses dans un programme, une limite de temps est prévue pour chaque visite réalisée. Le temps établi pour une sortie de terrain tel que les visites d'évaluations était d'une demi-journée par structure. Dans ce contexte, et vu la distance des exploitations par rapport aux locaux de la structure basés à Auch, la gestion du temps était un élément clef pour ne pas pénaliser la suite de mon travail. De plus, le nombre de parcelle à évaluer était relativement aléatoire ce qui renforçait l'idée de perdre le moins de temps possible sur les sorties terrain.

Tout d'abord j'ai localisé l'ensemble de mes dossiers sur Géoportail et par rapport à leur localisation j'ai constitué plusieurs groupes composés à chaque fois de 4 à 5 dossiers. C'est par cette méthode que j'ai pu limité d'une part les frais kilométriques pour la structure et pour moi-même et d'autre part le gain de temps des trajets me permettant d'avoir plus de temps pour me consacrer aux visites d'évaluations.

Conscient que mon bagage de connaissances sur l'évaluation de l'état de ce type de milieux, et de conseils de gestion était léger, j'ai continué à me former sur les différentes gestions possibles et la nature de ces milieux. En plus de cela, j'ai réalisé un ordre de passage



Images des diverses visites d'évaluations

Source : Tournier Alexis

théorique entre les différents groupes, partant de dossiers plutôt simples avec par exemple des informations récentes sur les parcelles et l'exploitation, ou bien le nombre de parcelles, leurs accessibilités, le gestionnaire actif, (etc....). Cette phase était relativement importante, car elle m'a permis de me mettre en confiance et d'être plus rapidement autonome et efficace pour la structure.

Grâce à cette méthodologie mise en place dès le début de travail, j'ai pu m'organiser et devenir rapidement suffisamment autonome. Seulement, étant donné mon arrivée récente dans la structure et le peu de temps de formation que j'avais reçu le plus gros problème pour moi était la manière d'aborder les gestionnaires et le déroulement physique de l'évaluation. Pour y remédier, mes premières visites se sont faites avec mon référent au sein de l'ADASEA.

➤ *Prémices des sorties terrain*

Après avoir fini ma méthodologie sur le déroulement des visites d'évaluations, j'ai préparé la partie terrain des sorties prochaines. Pour se faire, je me suis appuyé sur la méthodologie de mes collègues. Effectivement étant donné leurs expériences et connaissant les agriculteurs qu'ils suivent, leurs rapports avec les gestionnaires sont sans gêne alors que pour ma part, je ne les connaissais pas du tout.

Pour remédier à cela, juste avant de fixer les rendez-vous et de commencer les sorties terrains, mes collègues m'ont amené sur des visites d'évaluations sur des dossiers à eux pour pouvoir apprendre tout ce volet-là. C'est donc avec 3 de mes collègues, Guillaume Sancerry, Aurélie Belvèze et Laurie Vasselin que j'ai réalisé une dizaine de visites d'évaluations sur 2 semaines. Lors de ces deux semaines d'apprentissage, j'ai remarqué plusieurs moments clefs lors des visites, que j'ai divisés en 4 phases :

- **La phase d'arrivée** : Cette phase est comme son nom l'indique le tout début de la visite d'évaluation. Cette partie permettait de mettre le gestionnaire en confiance et d'expliquer le déroulé de la visite. Par exemple pour ma part, je parlais souvent du présent en parlant du travail du moment (comment se passent les semis, la fauche ou bien encore les moissons).
- **La phase administrative** : Cette partie était généralement présente après la discussion du début et nous permettait de regrouper toutes les informations sur les évolutions de la structure, les changements de pratiques et le devenir de l'exploitation. En second, on parle lors de ce temps des engagements de 2015 et c'est à ce moment que l'on voit s'il y a eu des problèmes de gestion et s'il faut adapter les mesures avec les changements. De plus ces informations permettaient de préparer la documentation pour la rédaction des diagnostics d'exploitation.

Pour avoir le maximum d'informations, il était nécessaire d'instaurer un climat de confiance avec l'agriculteur.

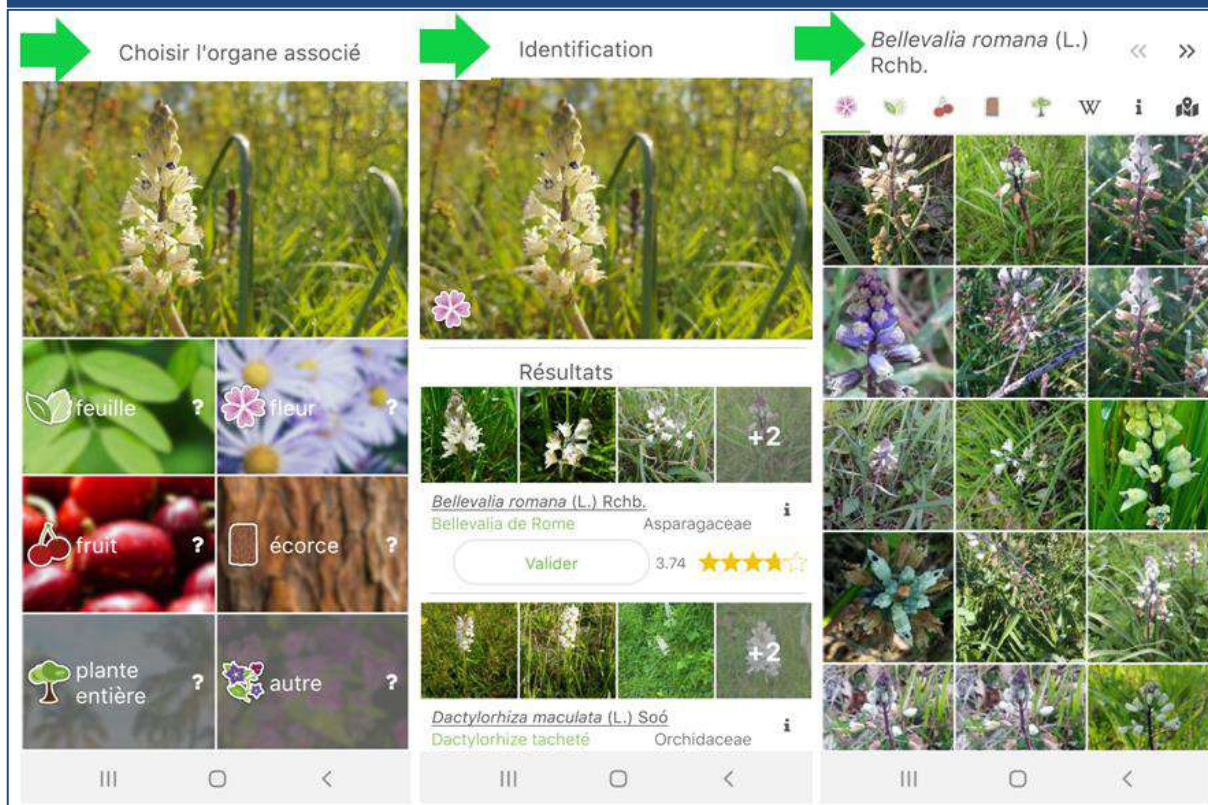
- **Phase terrain** : Cette partie est le moment où l'on évalue les parcelles avec notre côté naturaliste et on relève des points de vigilances tout en discutant avec l'agriculteur. Cette phase permet d'une part de sensibiliser plus facilement les gestionnaires et d'une autre part d'affiner les suivis des parcelles pour une gestion la plus efficace possible.
- **phase foire aux questions** : Cette dernière partie était très variable avec chaque exploitation. En effet, généralement pendant le terrain les gestionnaires posent des questions sur plusieurs choses telles que des conseils de gestion, des programmes, la PAC. Cette partie exige de notre part d'être le plus polyvalent possible.

Avec ces temps d'observation, il m'a été permis d'adapter une méthodologie spécifique pour les sorties terrains.

Dans un second temps, j'ai cherché notamment pendant les visites d'évaluations de mes collègues comment avoir une interprétation correcte des demandes du programme et du milieu évalué. En effet, pour les visites d'évaluations les critères relevés notamment sur les caractères naturalistes et agricoles (Etat de conservation, l'évolution de l'état du site depuis la visite précédente, évolutions générales) étaient relativement large ce qui amène facilement les conseillers à avoir une interprétation très large pour la visite d'évaluation. Pour cela, j'ai donc étudié comment mes collègues interprétaient ces points pour limiter les incompréhensions :

- **Evolutions générales** : Ce point de vue reprend tous les caractères de l'état de la parcelle prenant en compte : son état avant la mesure, son état actuel et le respect du cahier des charges. Pour ma part, j'ai adopté la même prise d'informations que mes collègues par points pour pouvoir avoir une évaluation généraliste des 5 années de contractualisation.
- **Etat de conservation** : L'état de conservation reprend tous les caractères essentiels pour un bon développement floristique et faunistique de zones humides et/ou inondables. Il comprend notamment le couvert végétal donc on cherche à évaluer son caractère humide par la présence de sa flore, de résurgences d'eau ou bien encore le caractère inondable et de l'état physique du couvert par sa densité, et son opacité. Par la suite, l'état de conservation reprend aussi l'état du sol de la zone évaluée. Effectivement, comme cela a été expliqué plus en amont, le sol joue un grand rôle pour les prairies inondables et humides, c'est pour cela que l'on va regarder par exemple, la présence de plantes indicatrices pour savoir si le sol est compacté, ou bien encore regarder si le sol est cabossé et à quel niveau, pour indiquer une gestion la plus minimaliste du sol mais la plus efficace au gestionnaire.

Représentation des phases de détermination sur L'application « PlantNet »



Source : Tournier Alexis

Cette partie est très importante car elle permet de faire un état des lieux des caractères du milieu permettant par la suite d'indiquer une gestion spécifique pour le gestionnaire.

- **l'évolution de l'état du site depuis la visite précédente** : Cette partie justifie la visite d'évaluation car elle émet un avis sur les 5 années de différences entre la dernière visite et elle permet de savoir si la gestion conseillée a été réalisée, si elle a été efficace tout en précisant le pourquoi et comment. Cette partie-là est un indicateur général utilisé notamment pour la construction des diagnostics et pour notre jugement du bien fait des MAEC pour cette parcelle.

Pour finir lors des deux semaines d'accompagnement, j'ai constaté que je n'avais pas les connaissances botanique assez poussées pour les sorties terrains. De ce fait, j'ai commencé à me former sur la reconnaissance de certains genres pour combler mes lacunes sur ce point. Je me suis doté d'outils tels qu'un guide de reconnaissance botanique des zones humides. De plus j'ai utilisé également une application qui m'a permis de retenir beaucoup plus rapidement les espèces et de garder les photos pour si jamais il fallait avoir confirmation par la suite. Cette application « PlantNet » me permettait notamment de confirmer mes observations et de les archiver. Cependant par cette méthode j'ai réalisé plusieurs erreurs d'identification en voulant utiliser cette application régulièrement sur des genres compliqués comme les Carex. De ce fait la méthode la plus judicieuse que j'aurais adoptée aurait dû être la suivante : Utiliser une clef de détermination en lien avec le territoire (clef de détermination du Gers ou de la Dordogne) et me servir de l'application pour m'aiguiller sur les groupes à rechercher de ce fait j'aurais réalisé beaucoup moins d'erreurs d'identification.

➤ **La veille des visites !**

Après avoir établi ma méthodologie et bénéficié d'un accompagnement préalable en visite d'évaluation, j'ai débuté le traitement des dossiers qui m'étaient confiés. Tout d'abord, j'ai repris la hiérarchie des groupes que j'avais préalablement préparée et j'ai commencé à contacter par téléphone les gestionnaires. J'ai compris très rapidement que cela allait être difficile de fixer plusieurs rendez-vous d'un même groupe sur une journée définie. En effet, lorsque j'ai commencé cette période la plupart des agriculteurs étaient dans les parcelles à moissonner. Cette période m'a permis de réfléchir et de perfectionner ma méthode. De ce fait, lors de mes appels je proposais 2 dates aux agriculteurs. Cette méthode permettait de fixer plus de rendez-vous sur une journée, de plus elle était plus ouverte pour les agriculteurs et elle a été plus appréciée.

Une fois les rendez-vous fixés sur une journée prévue avec 3 à 4 gestionnaires, je préparais la veille les divers itinéraires et je préparais les dossiers papier avec tout le matériel nécessaire pour la visite (Diagnostic d'exploitation de 2015, visites d'évaluations antérieures

à 2020, fiche terrains (Cf. annexe 2), notice de territoire et des mesures présentes sur l'exploitation). Cette préparation était nécessaire d'un point de vue pratique pour la sortie, par exemple au niveau des itinéraires si jamais je n'avais pas de réseau pour le GPS, je connaissais les directions à prendre pour ne pas être en retard. De plus, les dossiers étaient relativement importants car la visite se base sur les données antérieures, l'état de la parcelle au moment et de l'agriculteur, documents indispensables pour la bonne conduite de l'évaluation.

➤ *Le jour J des rendez-vous*

Lors des 5 Mois dédiés aux visites d'évaluation, j'ai réalisé 24 visites des structures agricoles avec des systèmes d'exploitations relativement diversifiés tel que des céréaliers (en agriculture biologique ou non), des éleveurs bovins ou bien encore des exploitations équinées (chevaux de course, de centre équestre, production de purs sangs). Mes visites se sont focalisées sur deux territoires dont un majoritaire «Préservation des prairies humides et inondables des vallées de la Gimone et de l'Arrats », et « Vallée et coteaux de la Lauze ». Pour l'ensemble des visites j'ai repris la méthodologie expliquée en amont, mon ressenti et les améliorations mises en place :

- Tout d'abord à mon arrivée je me présentais. J'expliquais comment allait se dérouler la rencontre et je rassurais l'exploitant sur le but de ma visite ce que j'appelle pour ma part « La phase d'arrivée ». Cette partie est la plus importante car elle induit les échanges par la suite avec l'exploitant et durant tout le processus des engagements. En effet, lors des échanges de cette partie, j'essaie de capter l'attention de l'exploitant et de le mettre en confiance, je suis un nouvel intervenant il ne me connaît pas, il ne connaît pas mes capacités, et ma méthode de travail. De plus, sur le moment, je reprenais des dossiers d'une collègue partie de la structure qu'ils connaissaient tous très bien (lien de confiance établi). Pour ce faire, dès les premiers instants je montrais de l'intérêt pour eux comme par exemple leur poser des questions par rapport à la météo et les conséquences, les moissons et leurs productions. Généralement, cela permettait aux agriculteurs de commencer à engager la discussion et de se dévoiler. Pour ma part, cela me permettait de comprendre la cause des engagements faits en 2015, les choix d'évolution des pratiques, leur tempérament et leurs attentes. Cette partie me permettait donc d'instaurer un climat de confiance. En effet, pour les gestionnaires en étant à leur écoute, le climat de confiance arrivait beaucoup plus rapidement et pour ma part je réussissais à obtenir beaucoup plus d'informations pour mon travail en ayant ce climat de confiance. Pour finir après avoir réussi cette étape et ayant une bonne entente avec le gestionnaire, le travail et les sollicitations faites au

Images des visites d'évaluations



Source : Tournier Alexis



cours de l'année ont permis d'aboutir plus rapidement, que si cette étape n'avait pas été conduite à terme.

- Après avoir cerné le gestionnaire, avoir eu connaissance de ses attentes, je poursuivais par la partie « description de l'exploitation ». Cette partie cruciale pour la conception des diagnostics d'exploitation était le moment le plus approprié pour questionner l'agriculteur/ le gestionnaire sur des points plus personnels et techniques nécessaires pour la suite. Cet échange de données était conduit tout le temps sous la forme de dialogue rythmé sur des questions par rapport aux diagnostics d'exploitation de 2015, qui servait de trame à l'échange. Les questions débutaient sur des informations qui avaient ou pouvaient avoir changé par rapport à 2015 et par la suite au fil de la discussion j'arrivais à avoir beaucoup plus d'informations telles que les choix de systèmes, les différentes gestions sur l'exploitation, les perspectives de reprises, la situation de l'exploitation, toutes ces informations me permettaient d'avoir une idée précise de l'exploitation et du modèle de gestion mis en place par les gestionnaires. C'est également à ce moment-là, que l'on parlait des engagements pris en 2015 et dont on avait un retour sur la gestion, les contraintes, les limites et me permettait d'avoir un avis sur la proposition d'engagement de 2020 pour le point de vue technique et pour l'exploitant. Cette partie importante pour le travail à venir était très particulière et dépendait de chaque gestionnaire. Etant donné que les données que je demandais étaient personnelles, chaque gestionnaire répondait différemment et pouvait être relativement fermés. Lorsque cela se produisait, je me concentrais sur les problématiques de l'exploitation pour pouvoir renforcer le climat de confiance.
- Une fois la partie « description de l'exploitation » finie, on partait sur les parcelles pour pouvoir évaluer l'état des parcelles et évaluer l'efficacité des mesures mises en place en 2015. Lors de ce temps-là, je commençais toujours par évaluer l'aspect général de l'élément, comme l'état du sol et la densité du couvert. Si jamais il y avait des problèmes sur l'état de la parcelle suite à mon évaluation, je posais des questions sur les pratiques de gestion réalisées pour savoir si les causes étaient dues à la gestion et si elles étaient occasionnelles, exceptionnelles, ou régulières. Cela permettait de comprendre l'état du milieu, et si les mesures étaient adaptées aux parcelles engagées. Par la suite, je relevais les espèces présentes sur l'engagement telles que les espèces floristiques et faunistiques. Pour mes observations je me concentrais beaucoup plus sur les espèces floristiques car ce sont-elles qui différencient les milieux présents dans les parcelles. Suite à ces observations, j'orientais la discussion avec les exploitants sur les pratiques et gestions les plus adaptées sur les parcelles et je prononçais des avis sur l'état de ces dernières. Par cette action d'évaluation, je pouvais orienter le gestionnaire sur

le maintien de mesures, le changement ou bien la suppression de l'engagement avec des propositions de modification de gestion sur les parcelles pour maintenir les prairies en bon état et ne pas pénaliser le gestionnaire.

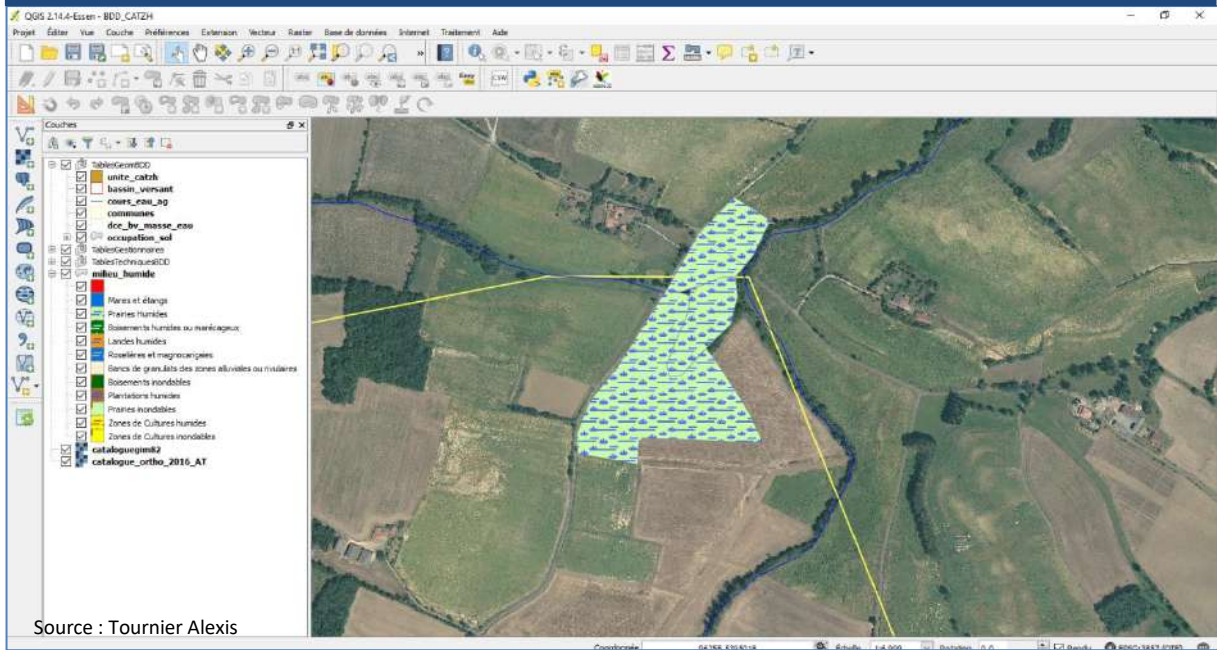
- Pour finir, la visite d'évaluation se terminait très régulièrement sur la phase que j'appelle foire aux questions. En effet, c'était très généralement à la fin des visites que les exploitants nous posaient des questions en tous genres, partant des engagements et de leurs modalités, de la manière de procéder à la contractualisation, ou bien encore sur des problématiques présentes sur l'exploitation. Par exemple, un exploitant avait des zones à jonc Glauque qui se développaient sur deux de ses parcelles, entraînant un refus de plus en plus important par son troupeau et donc une perte d'alimentation du troupeau lors de la mise en pâturage des parcelles concernées. A la fin de la visite il m'a interpellé sur la problématique. J'ai donc par la suite recherché des informations et des techniques de gestions à lui soumettre pour permettre de résoudre la problématique des joncs glauques et de leurs expansion sur les parcelles. Suite à mes recherches, je lui ai proposé un travail léger du sol par une herse de prairie couplée d'un rouleau en période d'automne, pour casser l'homogénéité des zones à jonc, tout en respectant le cahier des charges de la mesure. De plus par cette action la parcelle pouvait être décabossée. Par la suite je lui ai proposé un pâturage au fil avec les génisses, permettant de consommer le jonc et au fur et à mesure des renouvellements cela permettrait une adaptation du troupeau à la consommation du jonc glauque.

Cet exemple illustre parfaitement l'utilité de cette phase, car il permet d'apporter une aide à l'agriculteur, tout en adaptant les mesures mises en place pour le milieu et la gestion de l'exploitation. De plus, c'est à ce moment-là que l'on peut sensibiliser les gestionnaires sur les milieux humides/ inondables par l'apport de solutions et des conseils de gestions. Au final pour l'exemple de cet agriculteur, la solution au problème est de pouvoir inclure le Jonc Glauque non pas comme un problème mais plutôt comme un élément de l'alimentation du troupeau.

➤ **Confiné dans nos prairies !**

La méthodologie mise en place pour l'action et la gestion des sorties terrains au début de la période des visites d'évaluation était très bien adaptée à ma manière de travailler et pour les objectifs de l'action ; cependant l'épidémie de Covid-19 a remis toute ma méthodologie en question. Pendant le confinement le télétravail a été très rapidement mis en place, cependant mes missions nécessitaient obligatoirement de pouvoir avoir accès aux parcelles donc de pouvoir sortir. De ce fait lors de la 1ère semaine de confinement, j'ai préparé toutes les visites à réaliser, les cartographies et appelé les gestionnaires. En même temps, j'ai

Présentation de la base de données CATZH



adapté une nouvelle méthodologie adaptée au contexte. C'est donc au bout d'une semaine de réflexions et de préparation que j'ai pu reprendre les sorties terrain. La méthodologie était la suivante :

- Prendre les rendez-vous téléphonique et réaliser les rendez-vous
- Réaliser la session terrain seul, sur les parcelles

Cette méthode présentait des gros inconvénients. Lorsque j'allais sur le terrain et que je remarquais des problèmes, des éléments sur la parcelle, je ne pouvais pas avoir une discussion directe avec l'agriculteur; de ce fait, je devais rappeler le gestionnaire ce qui impliquait un dérangement supplémentaire. Pour résoudre ce problème, j'ai donc réalisé le terrain en amont du rendez-vous téléphonique, ainsi j'avais tous les éléments nécessaires pour le rendez-vous. De plus cette méthode était plus efficace au niveau du temps de travail par dossier, ce qui me permettait de passer un peu plus de temps sur le terrain pour affiner mes évaluations. Cependant le volet humain de cette méthode est quasi inexistant ce qui limitait la mise en place d'un climat de confiance optimal pour les étapes suivantes de mon travail.

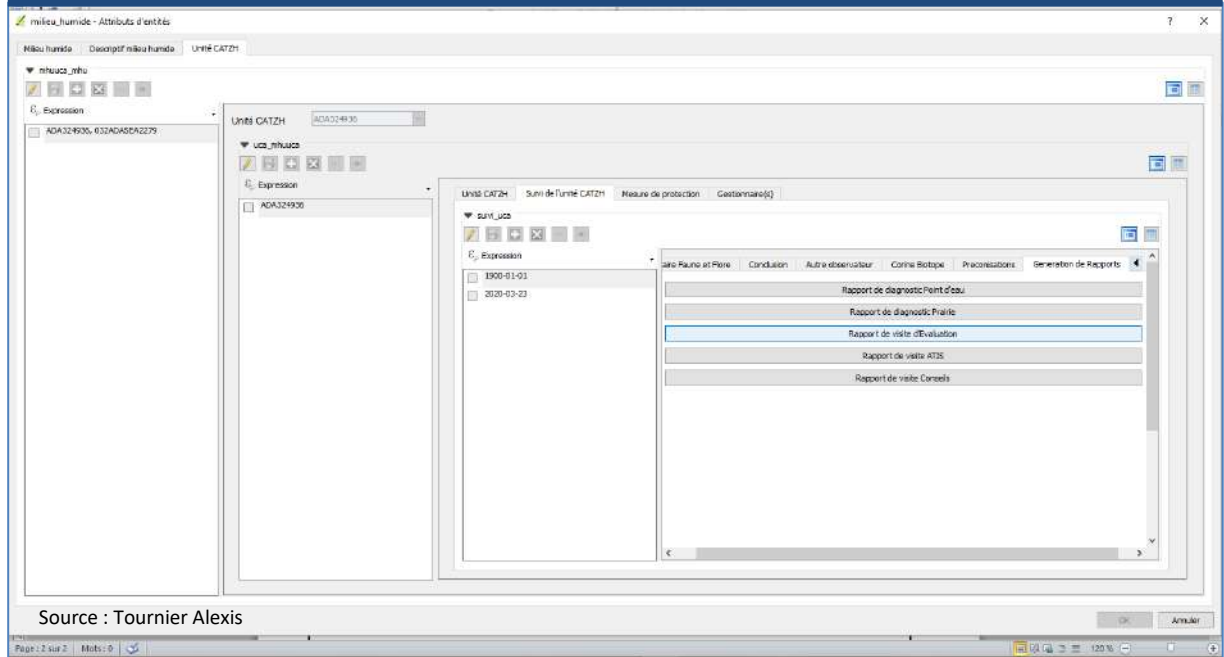
➤ *Saisie des visites d'évaluation*

Une fois la visite d'évaluation réalisée il restait la saisie de ces dernières sur la base de données CATZH. Cette base de données conçue pour les actions CATZH regroupe notamment la saisie de plusieurs actions telles que :

- Diagnostic Point d'eau, prairie
- Visites d'évaluation, Visites ATIS, Visites conseils

Pour ma part, j'ai utilisé cette base de données uniquement pour la saisie des visites d'évaluations qui permettait de saisir toutes les informations des visites dans le programme et d'exporter directement un rapport de la visite, reprenant toutes les informations de manière automatique sur un document de traitement de texte tel que Word. Accessible directement par des couches Qgis sur un projet dédié, la base de données CATZH avait trois avantages majeurs. La saisie et l'export automatisé en premier temps elle permet d'avoir une uniformité dans tous les rapports de visites d'évaluation. Généralement un gestionnaire reçoit plusieurs rapports, étant donné que les exploitations ont régulièrement plusieurs engagements et plusieurs parcelles recensées dans le programme CATZH et cette cohérence est permise, du fait de l'utilisation de la base de données. De plus, lors de la saisie plusieurs sections sont des sélections et permettent de gagner du temps dans la rédaction des visites d'évaluations. Pour finir, le gros avantage de cette base de données est de pouvoir localiser les parcelles et d'avoir un historique de toutes les actions CATZH référencées. En effet, la base recense toutes les actions saisies avec les dates, le type d'actions et toutes les notes prises dessus. Lors de la préparation des visites d'évaluations, il m'est régulièrement arrivé

Présentation de la base de données CATZH



de consulter les actions antérieures sur les parcelles concernées, lorsqu'il me manquait des informations sur les états des parcelles antérieures.

Cette base de données étant polyvalente pour les actions CATZH, elle comporte cependant un désavantage non négligeable et notamment la prise en main. En effet, lors de mes débuts dans la période des visites d'évaluations, j'ai pris beaucoup de temps pour assimiler les rouages de cette base. Etant donné la polyvalence de cette base, elle regroupe énormément d'informations à remplir alors que pour les visites d'évaluations il n'y a qu'une partie de ces informations qu'on saisit. Pour finir, du fait de la polyvalence, le sens de lecture entre la fiche terrain avec la prise de note de la visite et la saisie des données sur la base est totalement différente, ce qui pour la prise en main rend la tâche beaucoup plus complexe (Cf. Annexe 3). Pour m'aider et comprendre le fonctionnement de cette base, j'ai utilisé la notice interne et beaucoup de patience. Pour permettre une prise en main plus rapide, et un gain de temps il faudrait repenser le sens de saisie de la base de données, pour permettre de simplifier la saisie des informations aux divers programmes. Cependant, au bout d'un mois d'utilisation, la base n'avait plus de secrets pour moi.

iv. Comment agir pour le renouvellement des MAEC sur la période 2020-2025 ?

Suite aux nombreuses visites d'évaluations réalisées d'Octobre à fin Février et aux saisies de ces dernières, la période de dépôt des dossiers PAC pour la campagne 2020 débute le 01 Avril jusqu'au 15 Mai initialement comme chaque année. Pour pouvoir atteindre nos objectifs il restait encore beaucoup de travail tel que toutes les simulations budgétaires par exploitations et les ajustements des demandes pour pouvoir consommer le maximum de l'enveloppe du territoire.

➤ *Simulation et gestion du Budget du territoire de la Gimone et de l'Arrats*

Sur le territoire en tout et pour tout, 59 exploitations ont été engagées pendant la campagne PAC de 2020. Sur cette période-là, 467205.25€ de l'enveloppe ont été consommés sur les 470000€ prévus pour les 5 ans d'engagements, cela représente 99.41% de l'enveloppe consommée. Pour avoir pu réussir à répartir autant de l'enveloppe sur les divers engagements, une méthode simple mais efficace a permis de réaliser l'ensemble des objectifs fixés.

Pour débiter, on a utilisé la hiérarchisation prévue pour les engagements. Cela a permis en sélectionnant prioritairement les engagés de 2015 de présenter un budget initial en comptabilisant les engagements de 2015. Cela a permis en premier temps de savoir si les engagements des contrats de 2015 pouvaient être relancés pour 2020 et en second temps

de savoir l'écart entre le budget à réserver pour les gestionnaires contractualisés en 2015 et le budget de 2020 du PAEC « Vallées de la Gimone et de l'Arrats ».

Pour pouvoir par la suite affiner le budget mon collègue et responsable du territoire de la Gimone et de l'Arrats a réalisé un tableau reprenant chaque gestionnaire contractualisé en 2015 ou nouveau demandeur en simulant leurs demandes d'engagements. Pour tous mes agriculteurs où j'ai réalisé les visites d'évaluation j'ai donc réalisé plusieurs simulations par structures suivies pour permettre de connaître le montant prélevé sur le budget. Le tableau étant sur le serveur interne de la structure, il permettait d'être régulièrement à jour et de connaître les évolutions de la consommation du budget pour les 5 années à venir.

Après avoir réalisé cette étape, je me suis rendu compte que plusieurs agriculteurs avaient perdu l'éligibilité de certaines mesures notamment la mesure HA01 pour la gestion des haies. Pour la HA01 cette perte est dû à un changement du cahier des charges de la mesure passant de la gestion minimale d'un seul côté de l'élément en 2015 à minimum 2 côté de l'élément depuis 2016. Sur certaines des exploitations le montant perdu par rapport à 2015 arrivait quasi à une baisse de 50% des aides MAEC perçues auparavant. Cette forte baisse par rapport aux modifications d'éligibilité de certaines mesures présentait le risque de ne pas pouvoir reconduire de nouveaux engagements et donc une difficulté dans la gestion du budget du territoire. Pour pouvoir éviter cela, la priorité était de compenser au possible la différence par d'autres mesures sur les exploitations. Pour ma part les gestionnaires que je suivais et qui ont eu des pertes de ce genre n'ont quasiment pas pu compenser leurs pertes par rapport à 2015 car la plupart de ces exploitations avaient déjà contractualisé la plupart des parcelles possibles. Seul sur une exploitation il a eu la possibilité de combler le manque à gagner.

Après avoir réalisé la compensation des pertes par rapport à 2015 sur les exploitations prioritaires le reste du budget a été consacré soit aux nouveaux gestionnaires demandeurs soit aux exploitations voulant augmenter les engagements présents sur leurs exploitations. Pour ce faire les choix se sont réalisés, par rapport à plusieurs facteurs :

- Le premier facteur a été l'importance des engagements et de leurs utilités par rapport aux autres comme par exemple la qualité des éléments, leurs rôles écosystémiques ou bien encore la volonté et le but recherché des gestionnaires.
- Le deuxième facteur a été la consommation du budget. En effet, plus les engagements augmentaient plus l'enveloppe diminuait, ce qui a entraîné une sélection de petits dossiers de plus en plus forte sur les dernières semaines de préparation du budget avant les engagements.

La gestion du budget avec des priorisation a permis d'optimiser sa consommation jusqu'à 99.41% de l'enveloppe totale. Avec du recul malgré une très bonne optimisation de ce dernier, un problème majeur limite le fonctionnement de cette méthodologie, le manque de communication entre les différents conseillers du territoire.

En effet, après avoir passé l'étape de compensation des dossiers à la charge de chaque conseiller, ces derniers redistribuent le reste de l'enveloppe aux demandeurs restant, avec notamment la méthode de hiérarchisation des dossiers. Pour ma part, cette méthodologie est efficace. Seulement, pendant cette période j'avais à ma charge 16 exploitations et je pouvais utiliser cette méthode qu'entre ces 16 dossiers et non avec l'ensemble des dossiers demandeurs du territoire. Pour ma part cela représente un problème car la sélection des dossiers sur l'ensemble du territoire se retrouve impactée et un conseiller avec peu de demandes supplémentaires accordera plus facilement une partie de l'enveloppe qu'un conseiller avec une forte demande d'augmentation d'engagement ou de nouveaux demandeurs.

Pour pouvoir remédier à cela et pour les campagnes à venir l'utilisation d'un code couleur sur le tableau de suivi pourrait permettre de signaler l'importance des nouveaux dossiers ou des demandes supplémentaires. Un code couleur sur une colonne dédiée à cette information présente un avantage majeur qui est que l'information délivrée est simple, et rapide de compréhension. De plus la saisie de l'information est beaucoup plus rapide que de rédiger un commentaire. Pour finir, la vision globale par rapport à l'ensemble des dossiers est beaucoup plus pratique et permet par la suite de s'informer plus rapidement sur les dossiers entre les différents conseillers du territoire.

Cette méthode pourrait limiter le problème de communication entre les conseillers. Cependant cette année avec le Covid19 et les deux mois de confinement la communication sur cette partie a été relativement impactée entre le télétravail et les demandes tardives des gestionnaires.

➤ ***Campagne d'engagement des exploitations une année un peu spéciale***

Après avoir réalisé l'ensemble des visites d'évaluation et la saisie de l'ensemble des simulations budgétaires, il était prévu qu'une de mes collègue me forme en présentiel sur l'utilisation de la plateforme d'engagement des dossiers PAC « TELEPAC » lors de la saisie de mes premiers dossiers. Cependant, avec la crise sanitaire cette formation n'a pas pu se mettre en place. Par le biais du télétravail j'ai reçu une formation par visioconférence sur la saisie. En amont de cette formation, j'ai repris les notices Télépac pour étudier les consignes d'utilisations et les différentes règlementations pour éviter des erreurs de saisies lors des engagements de mes dossiers de plus j'ai étudié la procédure mise en place au sein de la

structure pour travailler avec les divers opérateurs PAC. Suite à cela, une fois opérationnel, j'ai élaboré une méthodologie pour pouvoir organiser mon travail sur cette période.

Tout d'abord pour cette année les engagements ont pu se dérouler sur 2 mois et demis avec 1 dates de clôtures de dossiers : le 15 Juin et deux dates de clôture partiel le 15 Mai et le 31 Mai alors qu'habituellement la clôture des campagnes se fait au 15 Mai. De ce fait une fois les dossiers déposés à ces dates, ces derniers, ne pouvaient plus être modifiés sur TELEPAC. De plus chaque année les gestionnaires qui s'engagent ou qui réalisent leur dossier PAC avec l'ADASEA 32 viennent en présentiel lors de la saisie de leurs informations ce qui facilite la tâche lors de changements sur les déclarations par rapport aux autres années. Cette année, la majeure partie des deux mois de campagnes les locaux de la structure étaient fermés au public ce qui rendaient les saisies beaucoup plus complexes lors des modifications des dossiers. Avec tout cela, malgré l'allongement de la période d'engagement et PAC, la charge de travail était telle que j'ai dû optimiser Ma méthode de travail.

➤ ***Méthodologie des engagements MAEC***

J'ai commencé à définir une date butoir sur la réalisation de l'ensemble de mes dossiers. J'ai choisi le 15 Mai pour deux raisons : Pour pouvoir m'entraîner sur une durée normale de campagne pour être prêt pour mon futur professionnel et me laisser une marge pour pouvoir aider mes collègues qui avaient beaucoup plus de dossiers que moi.

Par la suite j'ai décidé de refaire un tableau reprenant l'ensemble de mes dossiers avec toutes les informations nécessaires telles que les mesures, leurs localisations, leurs montants, et leurs codes d'accès. Pour certains cela faisait déjà 3 à 4 mois que je ne les avais pas contactés suites aux visites d'évaluation donc pour les informations manquantes et la confirmation définitive des engagements j'ai rappelé la plupart des exploitants à ma charge. De plus j'ai réalisé un code couleur spécifique sur mon tableau pour constater la progression de mon travail ;

- 3 couleurs étaient réservées pour l'ordre de saisie entre les gestionnaires, cela me permettait de pouvoir directement travailler sur mes dossiers plus rapidement sans devoir choisir l'ordre de passage. De plus je pouvais plus facilement prévenir les agriculteurs quand est-ce que je pouvais réaliser leurs dossiers. Cela permettait de pouvoir modifier les informations sans qu'il y ait de doubles connexions sur TELEPAC et donc évité une annulation de mon travail.
- Deux permettaient de savoir lesquels des dossiers avaient été saisis et en cours de relecture par mes collègues. Cela me permettait de pouvoir répondre aux gestionnaires sur l'avancée des engagements et de la conception de leurs dossiers et en second temps grâce à cela je pouvais voir quels dossiers prenaient du temps lors des relectures de mes collègues et je pouvais aisément les relancer au sujet de ces dossiers pour les finaliser par la suite.

- Pour finir une partie de mes dossiers ne réalisait que des engagements MAEC et leur dossier PAC était réalisé par d'autres structures telles que la chambre d'agriculture, CERFRANCE etc... Pour pouvoir être le plus efficace possible j'ai donc programmé en fonction des dates de réalisation des dossiers PAC par d'autres structures le changement des couleurs des cellules. Cela m'a permis de gagner énormément de temps et de pouvoir organiser à l'avance mon travail sur l'ensemble de mes dossiers.

En plus de ce tableau de suivi, un autre pour le territoire a été élaboré sur les bases du tableau de suivi du budget. Il a été réalisé pour permettre de suivre l'avancée des tâches à accomplir. Ce tableau suivait toutes les phases des dossiers comme par exemple les conseillers en charge des dossiers, les dates de saisies, les dates d'envois aux opérateurs PAC ou bien encore les dates de signatures Ce dernier m'a également permis de déterminer l'aide adaptée à apporter à mes collègues suite à la réalisation de l'ensemble de mes dossiers.

➤ *Saisie des dossiers PAC et de leurs engagements MAEC 2020-2025*

Après avoir défini la méthodologie j'ai commencé à saisir les dossiers que je suivais depuis le début de l'année sur Télépac. Tout d'abord j'ai commencé par réaliser un dossier PAC de A à Z et voici comment un dossier se constitue (Cf. annexe 4).

En premier temps on commence par la partie « Identification » cette partie reprend toutes les informations personnelles des exploitations. Pour cette part très généralement dans mes dossiers aucunes informations ne changeaient par rapport à la campagne 2019. De plus, étant donné que les exploitants ne pouvaient pas faire la déclaration avec nous, ils vérifiaient par la suite les saisies faites chez eux.

En second temps, on continue par la partie « RPG » c'est-à-dire c'est dans cet onglet que l'on déclare les assolements de l'année sur l'ensemble de l'exploitation. Pour pouvoir déclarer les bonnes cultures sur les bonnes parcelles au début de la campagne je réalisais la déclaration par téléphone avec l'agriculteur, seulement étant donné la complexité de certaines exploitations et le réseau téléphonique j'ai changé de méthode de travail et je leurs demandais le registre parcellaire de 2019 avec les changements effectués en rouge. Cette méthode permettait de réaliser la déclaration en autonomie et je gagnais beaucoup plus de temps.

Par la suite on saisit la partie « Demande d'aide ». Cette partie nécessaire pour les aides agricoles, elle regroupe toute les demande de subventions telles que: les DPB, les aides JA, les aides aux cultures, les assurances récoltes, l'ICHN, les aides Bio/ MAEC etc....

Fiche suivi déclaration 2020

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom de l'agriculteur | |
| Structure Opérateur PAC | |
| Nom Opérateur | |
| Coordonnées | |

| N° îlot | N° Parcelle | Surf | Mesure | Début c | Opérateur | Code |
|---------|-------------|------|--------|---------|-----------|------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Commentaire :

Généralement pour l'ensemble de mes agriculteurs où j'ai réalisé cette étape, avec la remise du registre parcellaire de 2019 modifié toutes les demandes d'aides étaient spécifiées.

Après cette étape vient « le verdissement » où les structures agricoles doivent respecter à minima plusieurs contraintes telles que 5% de la superficie totale de l'exploitation en SIE et une diversité minimale de culture également. Pour ma part pour mes dossiers cette partie était déjà remplie car les exploitations en BIO ne sont pas assujetties à la réglementation des SIE ou bien les superficies des exploitations étaient trop petites.

En suivant vient la partie « Effectifs animaux » où il y est déclaré les UGB présents sur l'exploitation et le type d'UGB. Cette partie permet de compléter les déclarations faites notamment à l'EDE. Cependant, j'ai réalisé très peu de déclarations animales car pour la plus part du temps c'étaient les organismes PAC qui réalisaient cette partie sur les dossiers PAC que j'ai réalisé, seuls 2 dossiers comportaient des saisies à cette partie.

Pour finir il y a la partie « MAEC/BIO » elle inclue une cartographie identique à la deuxième partie intitulée « RPG ». C'est sur cette cartographie que l'ensemble des engagements MAEC sont déclarés. Dès lors deux types d'engagements :

- Les engagements surfaciques : lors de la saisie sur Télépac ces engagements s'appuient sur les parcelles déclarées sur le 1^{er} pilier et peuvent prendre directement la parcelle ou seulement une partie.
- Ensuite il y a les engagements dit Linéaire/Ponctuels : ces engagements sont basés sur des surfaces classées en SNA au niveau de Télépac. De plus les SNA doivent être classés en fonction de l'élément engagé en MAEC pour être validés ensuite par la DDT.

Sur cette partie il y a également les aides BIO à déclarer de la même manière que les engagements surfaciques des MAEC.

Lors de cette période pour ma part j'ai réalisé peu de dossiers PAC dans leurs totalités car pour la plupart des cas, les agriculteurs étaient chez d'autres Opérateurs PAC. J'ai donc en grande partie travaillé sur la saisie des MAEC. Cependant il était régulier de réaliser des modifications d'élément sur le 1^{er} pilier notamment pour les mesures linéaires et ponctuelles car pour la majorité des SNA présentes devaient être modifiées pour l'éligibilité des éléments.

Après avoir saisi une exploitation sur Télépac, j'envoyais les codes d'accès et les modifications réalisées à mon collègue pour qu'il puisse vérifier la saisie et éviter de perdre du temps sur des modifications suite à des erreurs. Au début j'envoyais un mail avec toutes les informations nécessaires cependant la rédaction prenait du temps et pouvait amener des erreurs de compréhension. Pour pouvoir remédier à cela, j'ai créé une note que je rédigeais au fur et à mesure que j'envoyais directement à mon collègue, cela m'a permis de gagner du

temps et d'avoir une trace de toutes mes actions sur les modifications faites sur chaque dossiers.

Le 15 Mai tous les dossiers à ma charge étaient signés, j'ai donc pu aider une de mes collègues à réaliser des saisies MAEC, tout en réalisant les contrats de services. Les contrats de services sont des contrats de prestation facturant le travail effectué sur chaque dossier. La facturation est variable selon chaque dossier car elle se base sur un pourcentage du montant touché lors de la première année de contractualisation (6). De plus j'ai également saisi l'ensemble des dossiers réalisés sur la base de données ACESS MAEC. Cette base permet de réaliser les statistiques, les bilans, et de garder un historique sur les exploitations et les engagements au fil des campagnes.

Une fois la campagne de saisie des dossiers terminée, certains dossiers ont reçu des modifications après dépôt de notre part par rapport à des erreurs de saisies sur les dossiers. Pour ceux-ci, la modification est papier (Cf. Annexe 5) et est envoyée par la suite par mail à la DDT du département. J'ai réalisé deux modifications après dépôt, car j'avais manqué d'y saisir quelques éléments sur les exploitations.

➤ *Formalisation des diagnostics et des plans de gestion*

Après que la campagne PAC ait été clôturée, quasiment toutes les actions pour les engagements MAEC sur le territoire des Vallées de la Gimone et de l'Arrats ont été réalisées. Cependant, une dernière action était nécessaire pour pouvoir finaliser ces engagements : « la rédaction des documents administrative et de gestion ». Dans cette action-là deux types de documents sont nécessaires pour les engagements :

Tout d'abord, il y a les plans de gestions : ce sont des documents détaillant toutes les actions à réaliser sur l'élément engagé et qui donne des intervalles de temps pour les actions prévues. On peut voir ce document comme un planning des 5 années d'engagements. Ce document a deux utilisations principales. En premier lieu, ce document sert de justificatif lors des contrôles sur les engagements MAEC. Ce document permet au contrôleur de vérifier les actions réalisées par rapport aux actions prescrites sur ce dernier. Dans un second temps les éléments engagés nécessitant des plans de gestion sont très régulièrement des éléments composant des milieux relativement importants pour le territoire et dont la qualité de la gestion est essentielle. Parmi ces mesures, 4 nécessitant ce document-là : la gestion des mares PE01, des haies HA01, des fossés FO01, et des prairies humides PH**. Le plan de gestion sert donc de trame pour le gestionnaire pour la gestion de ces éléments.

Par la suite il y a les Diagnostics d'exploitations : ce sont des documents détaillant toutes les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement de l'exploitation jusqu'aux MAEC. Ce type de document reprend notamment les informations personnelles, l'historique, les productions, les engagements faits, et la justification de ces derniers. Ce document a deux utilités majeures comme pour les plans de gestions. Ce document sert de justificatif

lors des contrôles sur les engagements MAEC. Ce document permet au contrôleur de prouver que les MAEC sont bien légitimées et qu'il y a des justifications pour sa présence.

Dans un second temps, ce document permet au sein de l'ADASEA de garder les profils des exploitations. Lorsque les dossiers changent de conseillers, c'est notamment grâce en grande partie à ce document que l'on peut avoir des informations précises sur la structure et ses gestionnaires.

Pour ma part, j'ai réalisé dans un premier temps les plans de gestion (Cf. Annexe 6), car pour moi ce document est relativement important pour les agriculteurs et étant donné que leurs engagements commençaient à partir du 15 Mai 2020 il était donc essentiel de leur remettre le plus rapidement possible. Pour cette partie je n'avais que peu d'agriculteurs pour qui il devait y avoir des plans de gestion donc cette action a été relativement courte. En tout et pour tout j'en ai réalisé 9 (Cf. Annexe 7).

Ensuite je me suis attelé à la rédaction des diagnostics d'exploitation. En tout et pour tout j'ai réalisé 68 diagnostics d'exploitation. J'ai d'abord réalisé les diagnostics de l'ensemble de mes dossiers, puis j'ai aidé plusieurs de mes collègues pour parvenir à un total de 68 diagnostics d'exploitation réalisés. Sur l'ensemble de ces documents, j'ai réalisé deux types de diagnostics. Les diagnostics CATZH reprenant sommairement les informations lors des visites d'évaluations, avec les informations liées aux engagements MAEC sur Télépac, ainsi que des diagnostics Natura2000 reprenant toutes les informations nécessaires pour le diagnostic CATZH, mais avec un ajout de plusieurs cartographies et d'informations utiles pour les zones Natura2000 telles que les habitats d'espèces d'intérêts communautaires, les habitats d'intérêts communautaires (Cf. Annexe 7).

V. Conclusion

La préservation de nos territoires est une problématique grandissante dans toutes les politiques publiques depuis quelques années en France et ailleurs. C'est pour cela qu'au travers de la PAC depuis plusieurs années les politiques publiques mettent en place des programmes pour répondre à cette problématique, avec notamment les MAET avant 2015, actuellement les MAEC. Le principe est simple, subventionner des adaptations de pratiques dans des territoires spécifiques.

Dans le cadre du territoire de la Gimone et de l'Arrats, le territoire a énormément changé depuis sa mécanisation, suivant de fortes pertes écologiques et d'habitats sur la zone jusqu'à nos jours. Les MAEC une fois mises en place permettent de préserver les éléments engagés encore présents sur le territoire ou bien d'en créer.

- Création et maintien de zones tampons permettant de préserver et d'améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques
- Protection de l'érosion des terres donc du comblement des étangs et mares (zones humides et habitats d'espèces ciblées)
- Protection contre le ruissellement et la pollution de l'eau des étangs, mares, fossés, cours d'eau.
- Création de prairies dont la flore puisse se diversifier rapidement (sans fertilisation notamment) afin que les plantes hôtes de certains papillons espèces d'intérêt communautaire puissent se développer.
- Création de corridors, permettant aux espèces de milieux ouverts de se déplacer d'un habitat à l'autre ou chasser et bien encore

Sur l'ensemble des territoires éligibles aux MAEC dans le Gers pour la campagne 2020 plus de 3000ha de cultures ou de prairies engagées, 13 Kms de haies, 14Kms de fossés, 129 Mares et étang et tout cela sur 200 exploitations réparties sur 8 territoires. Pour être arrivé à convaincre et contractualiser l'ensemble de ces exploitations, une chose a été primordiale l'animation des territoires. Cette animation s'est réalisée dans toutes les actions faites par les visites d'évaluations, jusqu'aux rédactions administratives. L'animation de chaque territoire en prenant en compte des besoins des territoires et des exploitations permet de réussir à réaliser une campagne d'engagements, malgré les problèmes rencontrés.

Pour ma part, je trouve que la campagne MAEC 2020 a été une réussite. Car sur l'ensemble de l'année les gestionnaires étaient toujours plus intéressés, et puis il a été possible de consommer la quasi-totalité de l'enveloppe du budget, ce qui montre une réelle demande de la part du monde agricole.

Lors de cette campagne, j'ai acquis plusieurs compétences telles que la gestion du temps, de plusieurs outils, l'évaluation de milieux ou bien encore l'animation de territoire.

La question que l'on peut se poser : Est ce que les MAEC perdureront dans le temps ?

En effet après 2020 jusqu'à la nouvelle PAC, plus un seul PAEC n'est prévu et aucune décision n'a encore été prise sur leurs mise en place lors de la nouvelle PAC. De plus, de nouveaux programmes se développent tels que les PSE de l'Agence de l'eau Adour Garonne, ou bien le programme EPITERRE de la FNSEA/d'Imagine Rural qui pourraient faire basculer l'avenir des MAEC.

BIBLIOGRAPHIE :

Sites internet

ADASEA32. 2014. Qui sommes nous ?. Disponible sur : <https://www.adasea32.fr/>. (8 septembre 2019)

ADASEA32. 2014. Natura 2000 et biodiversité. Disponible sur : <https://www.adasea32.fr/>. (8 septembre 2019)

ADASEA32. 2014. Zone humides et CATZH du Gers. Disponible sur : <https://www.adasea32.fr/>. (8 septembre 2019)

AREMIP. 2014. CATH ZH Pyrénées Centrales. Disponible sur : http://www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr/liens_22.php (20décembre 2019).

CHAMBRE D'AGRICULTURE MIDI-PYRENEES.2013. Evolution de la population depuis 20 ans par canton. Disponible sur : <https://docplayer.fr/62956086-Communaute-de-communes-du-saves-enfance-jeunesse-diagnostic-partage-contrat-petite-enfance-enfance-jeunesse.html>

DDT32. 2000. Services de l'Etat dans le Gers. Disponible sur : <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Les-aides-MAEC-et-BIO/Les-Mesures-Agroenvironnementales-et-climatiques-MAEC> (21 Avril 2020)

TELEPAC.2004. Formulaire et notices 2020. Disponible sur : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/formulaires-2020.html> (10 avril 2020).

Documents administratifs

PAEC GIARR. 2018. Appel à projet 2018 pour la construction des projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) campagne 2020: PAEC GIAR : « Préservation des prairies humides et inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats » (v20171222). AUCH. ADASEA32. 23p.

PAEC GIMO. 2015. Pour la mise en œuvre en Midi-Pyrénées des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) de la campagne PAC 2015. AUCH. ADASEA32. 27p.

Rapport d'activité. 2019. Contribution de l'ADASEA du GERS à la gestion de la sous-trame régionale « zones humides » : Bilan d'activité 2019. AUCH. 50p

Images

ADASEA32. 2020. Organigramme de l'ADASEA32 2019.

ADASEA32. 2014. Territoire MAEC ouvert sur le Gers en 2015.

ADASEA32. 2019. Territoire MAEC ouvert sur le Gers en 2020.

ADASEA32. 2019. Tableau de suivi MAEC GIARR.

Tournier Alexis. 2020. *Zonage du PAEC »Vallées de la Gimone et de l'Arrats ».*

Tournier Alexis. 2020. *Carte de la localisation des exploitations pour les visites d'évaluations.*

Tournier Alexis. 2020. Images des sorties terrain.

Tournier Alexis. 2020. Représentation des phases de détermination sur PLANTNET.

Tournier Alexis. 2020. Images des sorties terrain 2015/2020.

Tournier Alexis. 2020. Présentation de la base de données CATZH.

Tournier Alexis. 2020. Présentation de la base de données CATZH.

Tournier Alexis. 2020. Exemple de compensation des engagements entre 2015 et 2020.

Tournier Alexis. 2020. Tableau de suivi des avancements de contractualisation.

Tournier Alexis. 2020. Fiche suivi déclaration 2020.

Table des Annexes

| | |
|---|-----------------|
| Notice de territoire GIAR | Annexe 1 |
| Fiche terrain des visites d'évaluations | Annexe 2 |
| Base de données CATZH | Annexe 3 |
| Etapes de la saisie d'un dossier PAC | Annexe 4 |
| Fiche de modification de déclaration PAC | Annexe 5 |
| Fiche descriptif des éléments MAEC/BIO | Annexe 5 |
| Plan de gestion des prairies humides | Annexe 6 |
| Plan de gestion des fossés | Annexe 6 |
| Plan de gestion des haies | Annexe 6 |
| Plan de gestion des mares | Annexe 6 |
| Diagnostic d'exploitation CATZH | Annexe 7 |
| Diagnostic d'exploitation Natura 2000 | Annexe 7 |
| Cartographies d'un diagnostic d'exploitation Natura 2000 | Annexe 7 |



Direction départementale des territoires du Gers

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

Notice d'information du territoire

« Préservation des prairies humides et inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats »

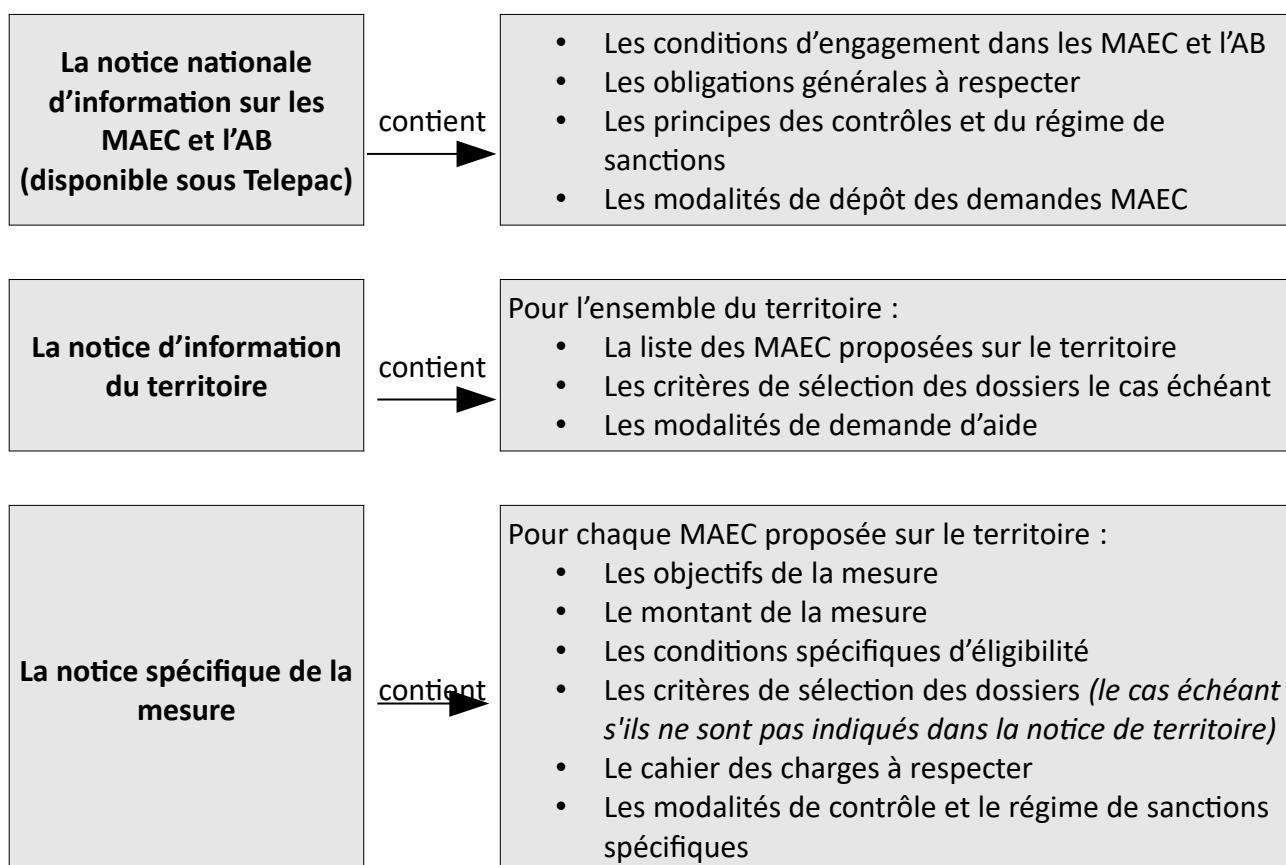
Campagne 2020

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h

Coordonnées de la DDT : Service en charge des aides et de la réglementation agricole, Unité agro-environnement
téléphone : 05 62 61 47 47 choix 5
e mail : ddt-rdr-surf@gers.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire « Préservation des prairies humides et inondables de la Gimone et de l'Arrats » au titre de la campagne PAC 2020.

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Telepac.



Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Telepac.

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDT.

1. PERIMETRE DU TERRITOIRE « Préservation des prairies humides et inondables de la Gimone et de l'Arrats »

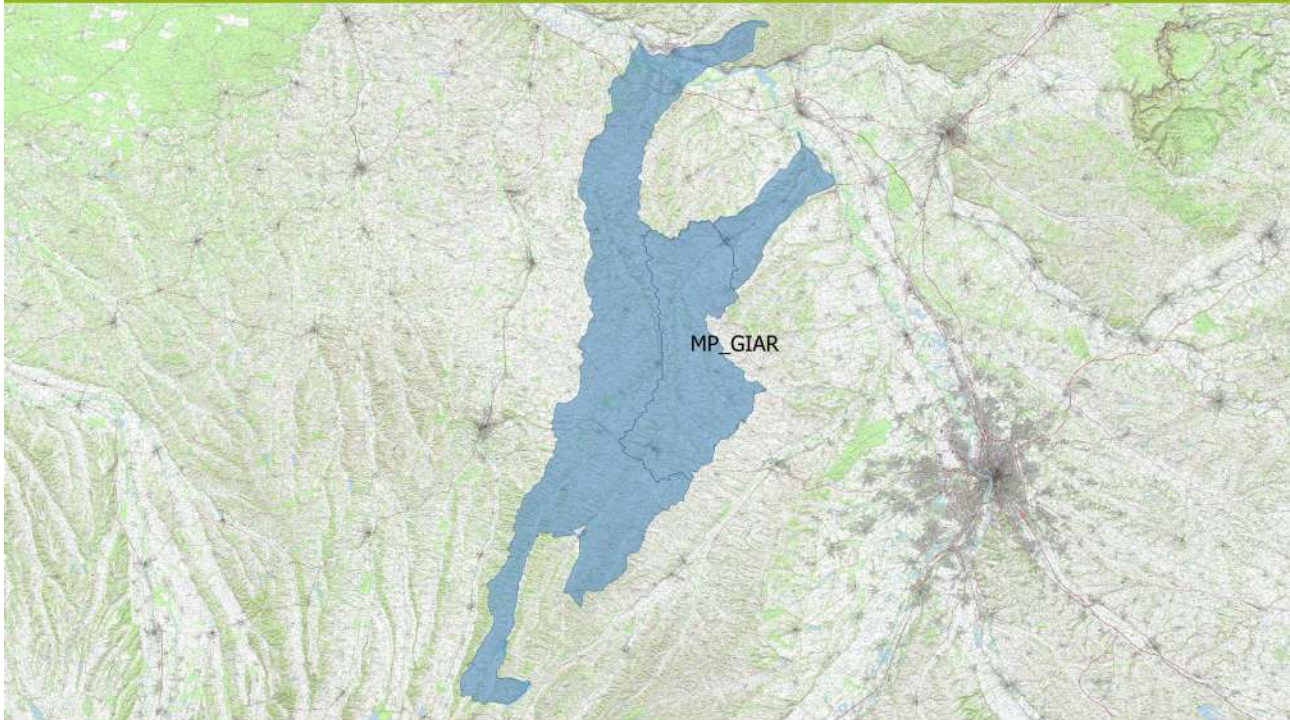
En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires proposant la mesure en année 1 sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.

En ce qui concerne les mesures « localisées », pour qu'une parcelle ou un élément linéaire soit éligible à la MAEC, au moins 50 % de sa surface ou de sa longueur doit être incluse dans le territoire.

Le territoire comprend deux bassins versants : l'Arrats et la Gimone et leurs affluents. **Il s'étend sur 131 829 ha, 157 communes et deux départements (le Gers et le Tarn-et-Garonne).**

Dans le Gers : ANSAN ARDIZAS ARROUEDE AUBIET AUGNAX AURIMONT AVENSAC AVEZAN BAJONNETTE BEAUPUY BEDECHAN BELLEGARDE BEZERIL BEZUES-BAJON BIVES BLANQUEFORT BOULAU CABAS-LOUMASSES CADEILHAN CASTELNAU-BARBARENS CASTERON CASTET-ARROUY CATONVIELLE CHELAN COLOGNE CRASTES ENCAUSSE ESCORNEBOEUF ESTRAMIAC FAGET-ABBATIAL FLAMARENS FREGOUVILLE GAUDONVILLE GAUJAC GIMONT GISCARO HAULIES HOMPS L'ISLE-ARNE L'ISLE-BOUZON JUILLES LABRIHE LAHAS LALANNE-ARQUE LAMAGUERIE LARTIGUE LUSSAN MANENT-MONTANE MANSEMPUY MARAVAT MARSAN MASSEUBE MAURENS MAUROUX MAUVEZIN MIRADOUX MONBRUN MONCORNEIL-GRAZAN MONFERRAN-PLAVES MONFERRAN-SAVES MONFORT MONGAUSY MONTAMAT MONT-D'ASTARAC MONTIRON NOUGAROLET PELLEFIGUE PESSOULENS PEYRECAVE PLIEUX POLASTRON POUY-LOUBRIN PUYCASQUIER RAZENGUES ROQUELAURE-SAINT-AUBIN SABAILLAN SAINT-ANDRE SAINTE-ANNE SAINT-ANTOINE SAINT-ANTONIN SAINT-BLANCARD SAINT-BRES **SAINT-CAPRAIS** SAINT-CLAR SAINT-CREAC SAINT-CRICQ SAINT-ELIX SAINTE-GEMME SAINT-GEORGES SAINT-GERMIER SAINT-LEONARD SAINTE-MARIE SAINT-MARTIN-GIMOIS SAINT-ORENS SAINT-SAUVY SAINT-SOULAN SARAMON SARRANT SERE SEREMPUY SIMORRE SIRAC SOLOMIAC TACHOIRS THOUX TIRENT-PONTEJAC TOUGET TOURNECOUPE TRAVERSERES

Dans le Tarn-et-Garonne : AUSSOS AUTERIVE AUVILLAR BARDIGUES BEAUMONT-DE-LOMAGNE BELBEZE-EN-LOMAGNE BOUDOU BOURRET CASTELFERRUS CASTELSARRASIN LE CAUSE CORDES-TOLOSANNES CUMONT DONZAC DUNES ESCAZEUX ESPALIS ESPARSAC FAUDOAS GARGANVILLAR GARIES GIMAT GLATENS GOAS GOLFECH GOUDOURVILLE GRAMONT LABOURGADE LACHAPELLE LAFITTE LAMOTHE-CUMONT LARRAZET MALAUSE MANSONVILLE MARIGNAC MARSAC MAUBEC MONTAIN POMMEVIC POUPAS SAINT-CIRICE SAINT-LOUP SAINT-PAUL-D'ESPIS SAINT-VINCENT-LESPINASSE SERIGNAC SISTELS VALENCE VIGUERON



MP_GIAR - Préservation de prairies humides et inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats

2. RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Par leur position en bord de rivière, leur naturalité et leur fonctionnement hydraulique, les prairies humides et inondables représentent des enjeux forts en termes :

-d'inondation, jouant un rôle d'étalement et de retardement des crues, d'autant plus fort que les prairies sont groupées et connectées au bassin versant

-de qualité des eaux, dans un contexte de qualité d'eau médiocre, et de présence de captage d'eau potable (Beaumont), pour leur rôle d'épuration et de rétention des micro-polluants, et d'interception des matières en suspension. Ce rôle important vu le corridor formé par ces prairies est accentué par la présence d'un bocage associé riche : fossés collecteurs toujours boisés, prairies en majorité naturelles, à condition qu'elles soient peu fertilisées et exemptes de traitements phytosanitaires

-de biodiversité, très élevée dans ces prairies souvent très anciennes et assurant des fonctions de corridor écologique (elles constituent une véritable trame verte autour de la trame bleue constituée par la rivière), de zones tampon et de refuges biologiques vis-à-vis des zones cultivées. Ce corridor de prairies inondables fait l'objet d'un classement dans le cadre de la réactualisation de l'inventaire ZNIEFF.

L'enjeu socio-économique est plus nuancé : la fonction première des prairies inondables, la production de fourrage, devient moins importante, même si elle représente encore 90% de l'usage qui en est fait, car elle tend à disparaître avec les prairies elles-mêmes, retournées au profit des grandes cultures, dans un contexte de diminution forte de l'activité d'élevage.

Ces prairies inondables représentent en effet plus de contraintes que d'intérêts agronomiques pour les agriculteurs : contraintes liées aux crues, contraintes d'entretien, contraintes d'usage et

contraintes foncières.

Devenir des prairies inondables au regard des usages et des évolutions : un réseau fortement menacé à court et moyen terme. Fortes menaces du fait de:

- La régression de l'activité d'élevage
- L'intensification des pratiques
- Les fortes contraintes d'entretien et de manque à gagner liées aux crues, qui amènent les éleveurs restant à préférer les prairies non inondées
- De dévalorisation de ces prairies inondables vis-à-vis de la PAC
- De faible transmissibilité générationnelle de ces prairies

En quoi l'outil MAEC est pertinent ? Il permet de :

- Enrayer le rythme de retournement et de dégradation des prairies
- Valoriser ces surfaces vis-à-vis de la PAC : les MAEC peuvent donner une « valeur » à ces prairies inondables, encore très dévalorisées aux yeux des agriculteurs, éleveurs y compris (levier sociologique), valeur appuyée par l'animation CATZH, et qui pourra perdurer au-delà des 5 ans de contrat
- Compenser les contraintes liées aux inondations fortes qui ont lieu 2 ans sur 5, ce qui peut permettre aux éleveurs d'accepter les pertes de fourrage et coûts d'entretien induits
- Adapter la gestion des prairies à leur caractère inondable et à leur rôle de protection des eaux : éviter leur intensification, leur fertilisation, leur surpâturage
- Eviter le retournement des prairies anciennes, qui sont beaucoup plus aptes à tamponner les crues et absorber les micro-polluants, du fait de leur profondeur et leur structure, que des parcelles remises récemment en herbe. Par ailleurs, les prairies anciennes présentent une biodiversité remarquable, avec des espèces protégées et d'intérêt communautaire.
- En lien avec des dossiers de transmission-reprise ou de médiation foncière, agir sur l'orientation de la reprise d'exploitation (éleveurs ayant les moyens de gérer les parcelles plutôt que céréaliers), ou appuyer un bail vers un éleveur, susceptible d'assurer à long terme le maintien et la gestion des prairies, bien au-delà des 5 ans de contrat.
- Reconstituer un réseau plus fonctionnel pour l'épandage des crues avec la remise en herbe de certaines parcelles intermédiaires entre les prairies inondables.

3. LISTE DES MAEC PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

| Type de couvert et/ou habitat visé | ZAP ¹ | Code de la mesure | Objectifs de la mesure | Montant | Financement |
|------------------------------------|------------------------|-------------------|--|-------------|----------------------------|
| Surfaces en herbe | PNA Milieux humides | MP_GIAR_HE01 | Conversion de terres arables en gel | 128,53 €/ha | 25 % MAA 75% FEADER |
| | | MP_GIAR_HE07 | Conversion de terres arables inondables en prairies avec retard de fauche au 01/06 et zéro ferti | 400,28 €/ha | |

¹ A préciser si les mesures proposées sur le territoire concernent plusieurs enjeux et donc plusieurs ZAP
Version du 29/05/2020

| Type de couvert et/ou habitat visé | ZAP | Code de la mesure | Objectifs de la mesure | Montant | Financement |
|------------------------------------|------------------------|-------------------|---|-------------|------------------------|
| Surfaces en herbe | PNA Milieux humides | MP_GIAR_PH01 | Gestion des prairies humides pâturées avec ajustement de la pression de pâturage, zéro ferti | 198,15 €/ha | 25 % MAA 75% FEADER |
| | | MP_GIAR_PH03 | Gestion des prairies humides avec ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes | 176,58 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PH04 | Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 1er juin | 164,36 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PH08 | Gestion des prairies humides sans fertilisation avec retard de fauche au 1er juin | 185,93 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI03 | Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 15 juin | 209,58 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI04 | Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin | 133,08 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI05 | Remise en état de prairies inondables avec ajustement pression de pâturage (hors équins) | 94,30 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI06 | Remise en état de prairies inondables avec absence de pâturage hivernal (équins) et zéro ferti | 168,65 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI08 | Gestion des prairies humides sans fertilisation avec retard de fauche au 15 juin et zéro ferti | 238,78 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI09 | Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin et zéro ferti | 162,28 €/ha | |
| | | MP_GIAR_PI10 | Remise en état prairies inondables, ajustement de la pression de pâturage (hors équins), zéro ferti | 170,37 €/ha | |
| MP_GIAR_SHP1 | Opération individuelle | 116,97 €/ha | | | |

| Type de couvert et/ou habitat visé | ZAP | Code de la mesure | Objectifs de la mesure | Montant | Financement |
|------------------------------------|------------------------|-------------------|---|-------------------|-------------|
| | | | de maintien des systèmes herbagers et pastoraux | | |
| Fossés | PNA Milieux humides | MP_GIAR_FO01 | Entretien de fossés et rigoles (2 ans sur 5) | 1,29 €/m linéaire | |
| Haies | | MP_GIAR_HA01 | Entretien de haies (2 ans sur 5) | 0,36 €/m linéaire | |
| Mares | | MP_GIAR_PE01 | Restauration et/ou entretien de mares (2 ans sur 5) | 81,26 €/mare | |

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Préservation des prairies humides et inondables de la Gimone et de l'Arrats ».

4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice spécifique de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, votre demande devra être modifiée.

5. CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les critères de sélection permettent de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières.

Les demandes d'engagements dans cette mesure seront classées selon les critères généraux de sélection des dossiers individuels retenus au niveau régional. Ces critères généraux sont annexés à la décision, en date du 16/11/2015, de la Commission Permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, autorité de gestion du FEADER.

À ces critères régionaux de sélection, s'ajoutent des critères locaux propres au territoire :

La priorisation se fera sur la présence de zones humides (mares, prairies humides ou inondables) sur l'exploitation.

6. COMMENT REMPLIR LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager en 2020 dans une MAEC, vous devez obligatoirement renseigner dans Telepac les écrans nécessaires, avant le 15 mai 2020 :

- cocher la case correspondant aux MAEC 2015-2020 dans l'écran demande d'aides ;
- dessiner les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (mesures surfaciques,

linéaires ou ponctuelles) selon les instructions figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC, en précisant le code de la mesure demandée ;

Le cas échéant, si pour une ou plusieurs mesures proposées sur le territoire, le chargement ou les effectifs animaux interviennent/sont utilisés pour la vérification des obligations ou critères d'éligibilité :

- déclarer les effectifs animaux autres que bovins dans l'écran correspondant sur Telepac, afin que la DDT soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation ;

7. CONTACTS

Opérateur MAEC : ADASEA du Gers 05 62 61 79 50

VISITE D'ÉVALUATION – TERRITOIRE :

MARE ETANG PRAIRIE HUMIDE

NOM DU MILIEU HUMIDE :

COMMUNE :

DATE DE VISITE :

GESTIONNAIRE :

CONSEILLER :

IDENTIFIANT :

Date des derniers travaux de restauration :

DEMANDE DU GESTIONNAIRE

EVOLUTIONS GENERALES (du site, de la situation du gestionnaire, des usages...)

- **Evolutions générales :**

- **Engagement MAE :**

- **Date de début :**

- **Remarques :**

ETAT DE CONSERVATION - SUIVI DES CONSEILS (difficultés d'application...)

- **Etat de conservation :** Bon Moyen Dégradé

- **Evolution de l'état du site depuis la visite précédente :** Amélioration Stabilité Dégradation

- **Conseils suivis :** Totalité ou quasi-totalité Partiellement Pas du tout

Remarques :

EVOLUTION DES ESPECES INDESIRABLES

OBSERVATIONS GENERALES

OBSERVATIONS FAUNE/FLORE

Faune observée

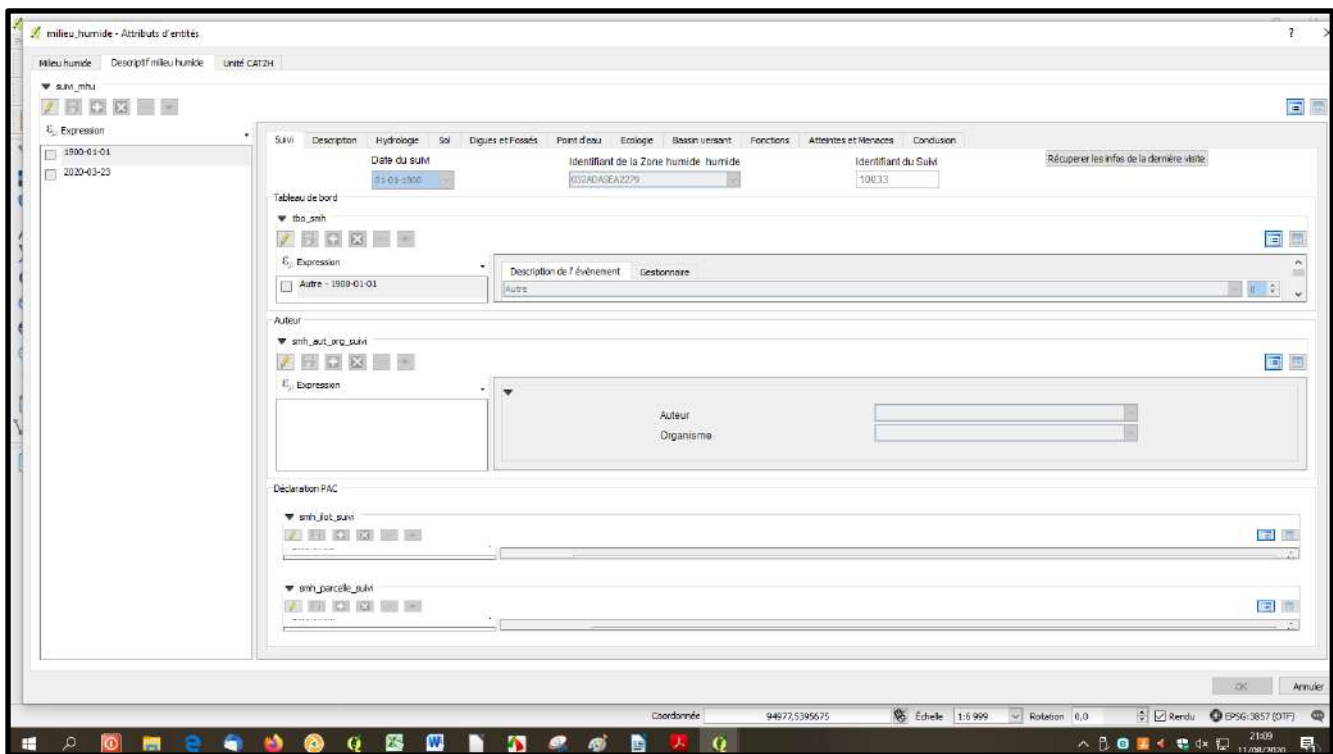
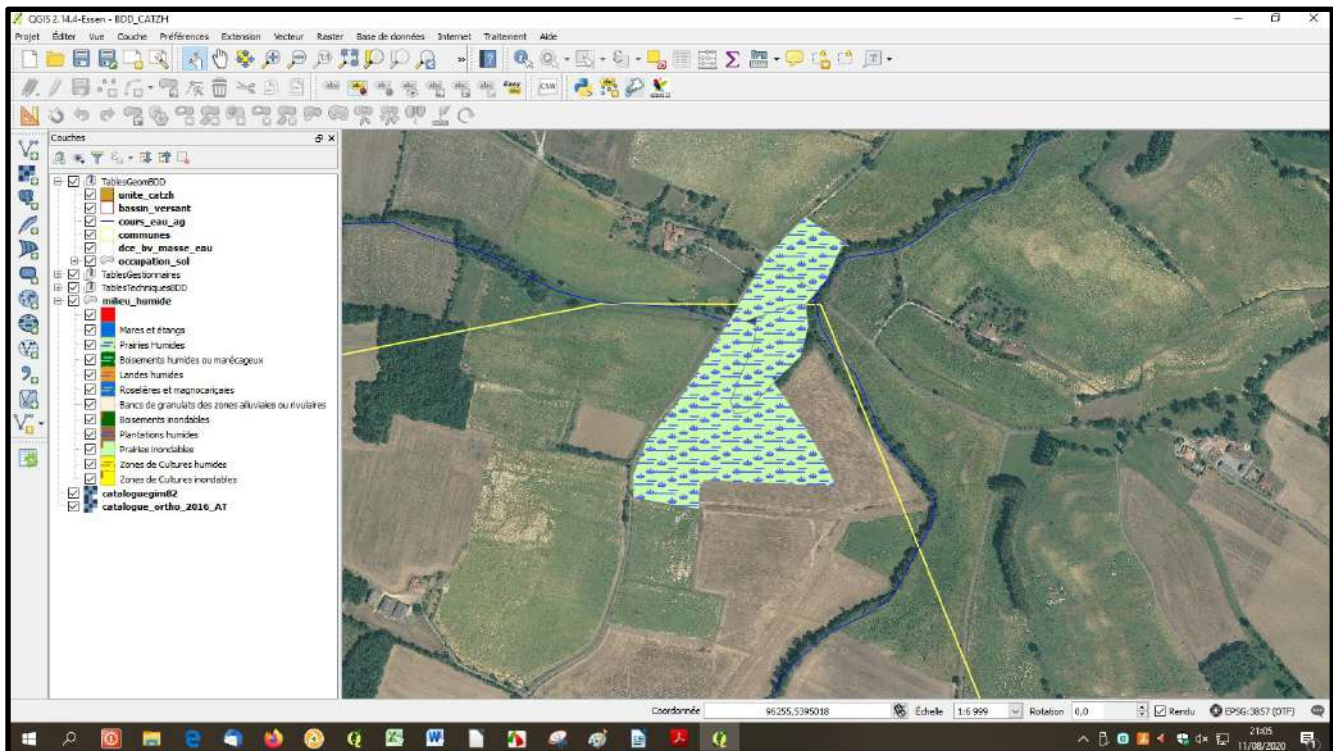
Flore observée

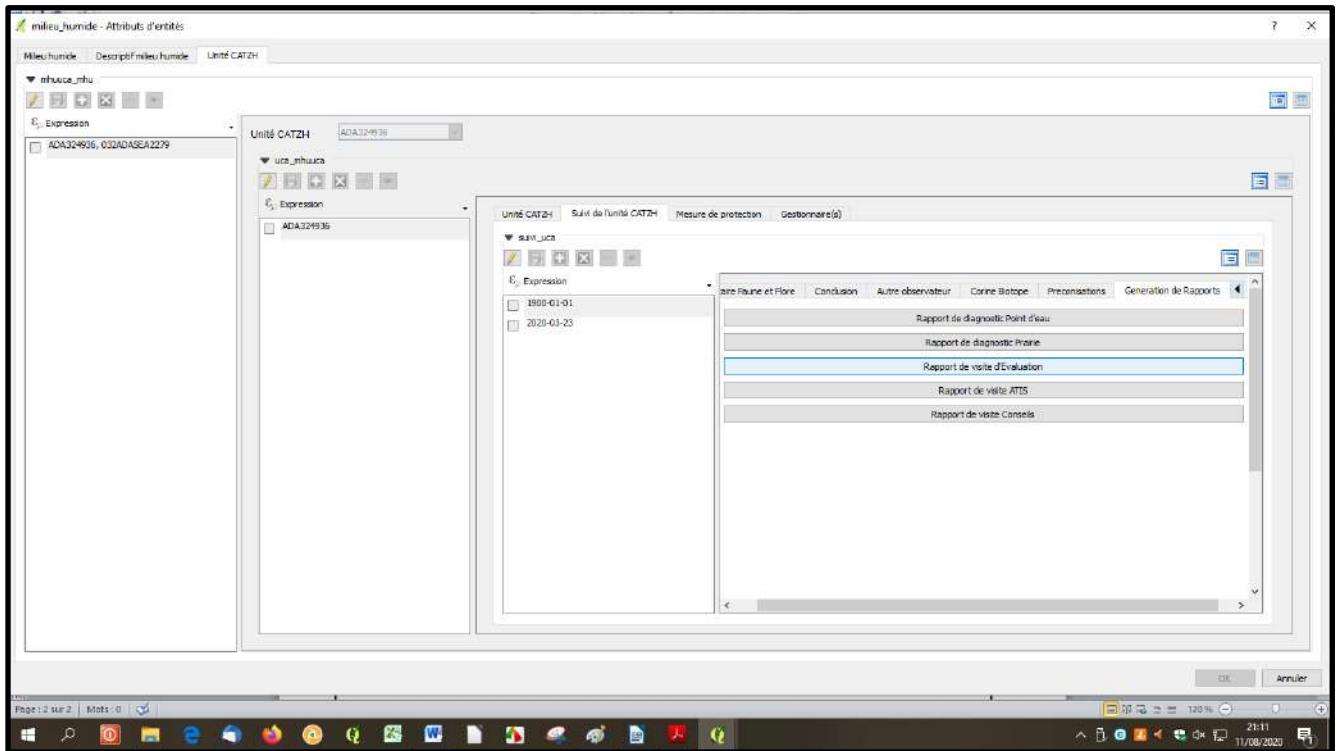
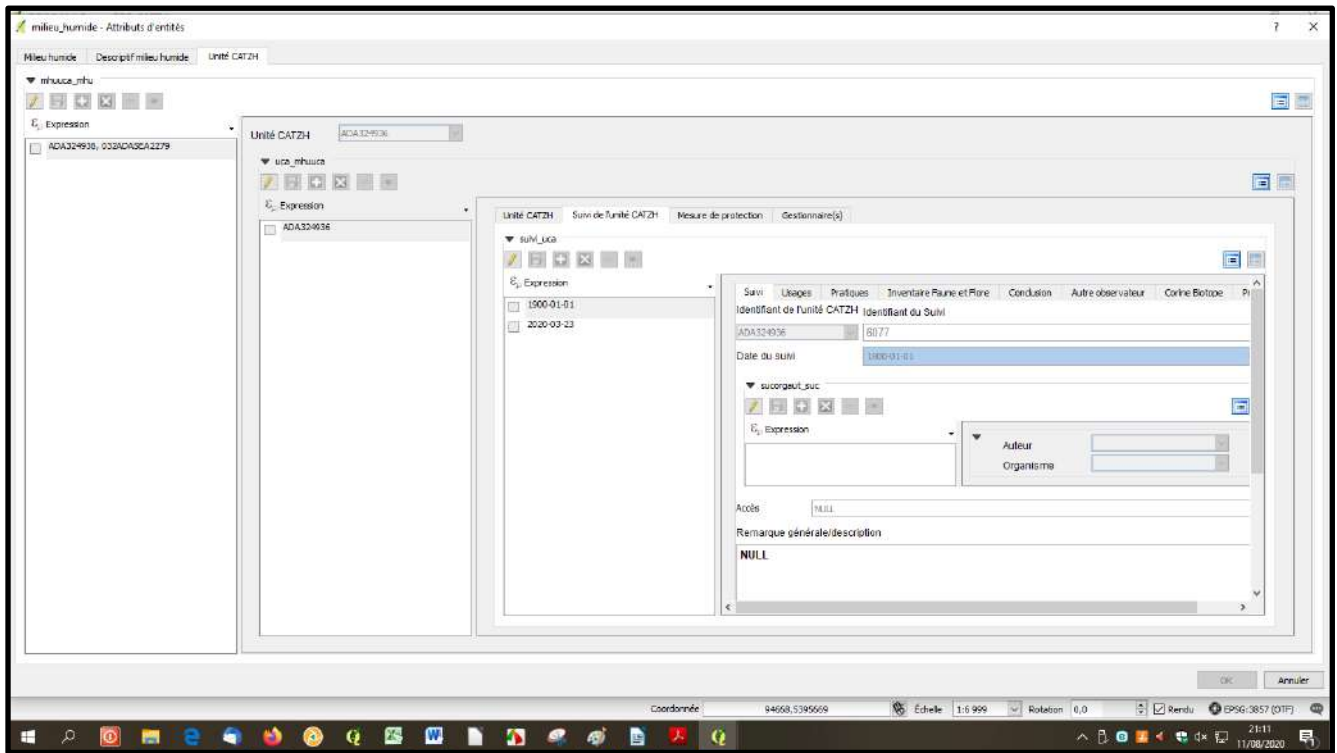
CONSEILS DE GESTION

SUITES A DONNER

Visite à renouveler d'ici 2 ans.

Représentation de la base de données CATZH :





Etapes de la saisie d'un dossier PAC

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

Dossier PAC 2020

ACCUEIL
DECLARATION
IMPORT/EXPORT
IMPRESSION
FORMULAIRES ET NOTICES

Identification
RPG
Récap. parcelles / assolement
Demande aides
Verdissement
Effectifs animaux
RPG MAEC / Bio
MAEC / Bio
Dépôt de dossier
Réinitialiser
Modifier après dépôt

N° PACAGE : N° SIRET :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR EN SOCIÉTÉ

Les données de l'exploitation qui figurent ci-dessous sont celles qui étaient valables au moment où vous avez déposé votre Dossier PAC 2020. Il se peut qu'elles aient été modifiées depuis.

Dénomination sociale :

Forme juridique :

N° SIRET :

N° de détenteur :

Associés de l'exploitation :

| Numéro Pacage | Civilité | Prénom et nom ou raison sociale | Né(e) le | Nombre de parts sociales GAEC |
|---------------|----------|---------------------------------|----------|-------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Adresse de réception du courrier et téléphone fixe :

Complément, Bâtiment : Numéro et nom de voie :

Lieu-dit : Code postal :

Commune :

N° de téléphone : N° de portable :

Adresse électronique :

Adresse et téléphone fixe du siège de l'exploitation :

Complément, Bâtiment : Numéro et nom de voie :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

Dossier PAC 2020

ACCUEIL
DECLARATION
IMPORT/EXPORT
IMPRESSION
FORMULAIRES ET NOTICES

Identification
RPG
Récap. parcelles / assolement
Demande aides
Verdissement
Effectifs animaux
RPG MAEC / Bio
MAEC / Bio
Dépôt de dossier
Réinitialiser
Modifier après dépôt

N° PACAGE : N° SIRET :

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches

- ▼ Ilots

| N° ilot | Surface graphique (ha) |
|---------|------------------------|
| 1 | 12,89 |
| 2 | 14,49 |
| 3 | 11,41 |
| 4 | 3,40 |
| 5 | 9,82 |
| 6 | 5,68 |
| 7 | 16,21 |
| 8 | 15,37 |
| 9 | 7,35 |
| 10 | 15,90 |
| 11 | 7,79 |
| 12 | 2,73 |
| 13 | 5,00 |
| 14 | 12,23 |
| 16 | 1,69 |
| 17 | 0,47 |
| 18 | 2,46 |
| 19 | 4,01 |
| 20 | 1,12 |
| 21 | 3,60 |

- ▶ Parcelles
- ▶ Surfaces non agricoles
- ▶ Zones de densité homogène
- ▶ Alertes graphiques

Photo
Carte
Coulour
Noir & blanc
Calque
Contour

Echelle 1 / 50000 Curseur x: ___ y: ___



ACUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPG | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : [] N° SIRET : [] Signé

DEMANDE D'AIDES [Passer à l'écran suivant](#)

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (*)
Cochez à « Oui » les aides dont vous demandez à bénéficier et auxquelles vous pouvez prétendre pour chacune des parcelles que vous déclarez et cela au regard de leur surface éligible telle qu'elle résulte de la prise en compte des SNA et ZDH déclarées dans votre RPG 2020.

RÉFÉRENCES BANCAIRES

Code IBAN (*) :
Code BIC (*) :
Titulaire du compte (*) :

CONFIRMATION DU SIRET ET DE L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Numéro SIRET :

L'adresse de messagerie électronique que vous avez déclarée est :
Souhaitez-vous la modifier ?
Non

AIDES DU PREMIER PILIER

Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert (*) : **Oui**
Si vous êtes en agriculture biologique et que vous ne souhaitez pas bénéficier de la dérogation correspondante, indiquez-le en cochant la case ci-après. Dans ce cas le respect des critères du verdissement sera alors contrôlé sur l'ensemble de votre exploitation : **Non**
Si vous vous inscrivez dans un schéma de certification mais donnant l'équivalence au respect des critères du verdissement, indiquez-le en cochant la case ci-après : **Non**

Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (*) : **Non**

Aide à la production des cultures suivantes :

Légumineuses fourragères (*) : **Non**
Si vous êtes éleveur, détenez-vous plus de 5 UGB ? (*) :
Avez-vous un contrat avec un éleveur détenant plus de 5 UGB ? (*) :
Numéro Pacage de l'éleveur (*) :

Soja (*) : **Oui**
Protéagineux (*) : **Oui**
Légumineuses fourragères destinées à la déshydratation (*) : **Non**
Semences de légumineuses fourragères (*) : **Non**
Blé dur (*) : **Non**
Prunes destinées à la transformation (*) : **Non**
Cerises destinées à la transformation (*) : **Non**
Pêches destinées à la transformation (*) : **Non**
Poires destinées à la transformation (*) : **Non**
Tomates d'industrie (*) : **Non**
Pommes de terre féculières (*) : **Non**
Chanvre (*) : **Non**
Houblon (*) : **Non**
Semences de graminées (*) : **Non**
Riz (*) : **Non**

ASSURANCE RÉCOLTE

Aide à l'assurance récolte (*) : **Non**

INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)

ICHN (*) : **Non**

MESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)

Mesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 2015-2020 (*) : **Oui**

AGROFORESTERIE

Aide à l'agroforesterie (*) : **Non**

MAEC 2015-2020

MAEC de la programmation 2015-2020 (*) : **Oui**

- Si des éléments de ma demande d'aides 2019 en MAEC, ou agriculture biologique n'ont pas été retenus (en totalité ou partiellement), ma demande d'aides 2020 vaut nouvelle demande d'engagement de ces éléments pour une durée de 5 ans à compter de 2020.

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Si vous êtes engagé dans la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles ou dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu compte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*) : **Non**

(Si oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : attestation de certification environnementale et autodiagnostic)



telepac Dossier PAC 2020

ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPD | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | RPD MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : [] N° SIRET : [] Signé

DECLARATION DES SURFACES D'INTERET ECOLOGIQUE (SIE)

D'après votre déclaration, votre exploitation répond aux conditions d'exemption du respect du taux minimum de surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour la ou les raisons suivantes:

- Exploitation orientée prairies ou riz
- Exploitation avec moins de 15 ha de terres arables

Sous réserve de l'instruction de votre dossier, vous êtes donc considéré comme exempté du critère SIE. Pour autant, vous avez la possibilité si vous le souhaitez de déclarer vos SIE. Cela vous permettrait, dans le cas où l'exemption dont vous bénéficiez ne serait finalement pas retenue à l'issue de l'instruction de votre dossier, qu'un taux de SIE vous soit quand même calculé sur la base de la liste des éléments déclarés comme SIE (à défaut, votre taux SIE constaté sera à 0 dans le cas où votre exemption n'est finalement pas retenue après instruction).

Souhaitez-vous déclarer les SIE de votre exploitation ? **Non**

[▶ PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT](#)



telepac Dossier PAC 2020

ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPD | Récap. parcelles / assolement | Demande aides | Verdissement | Effectifs animaux | RPD MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Réinitialiser | Modifier après dépôt

N° PACAGE : [] N° SIRET : [] Signé

EFFECTIFS ANIMAUX

[▶ Passer à l'écran suivant](#)

Remarque : Vous n'avez pas à déclarer les données concernant les bovins car les données prises en compte sont celles qui ont été notifiées à l'EDE.

Attention, les effectifs ovins et caprins doivent être renseignés même si vous demandez les aides ovines et caprines en 2020.

Effectifs des animaux hors porcins et volailles présents pendant 30 jours consécutifs incluant le 31 mars 2020

| Animaux | Effectifs | Equivalent UGB | Nombre d'UGB |
|--|-----------|----------------|----------------------|
| Ovins âgés de plus d'un an ou brebis ayant déjà mis bas | | 0,15 | <input type="text"/> |
| Caprins âgés de plus d'un an ou chèvres ayant déjà mis bas | | 0,15 | <input type="text"/> |
| Équidés âgés de plus de 6 mois, identifiés selon la réglementation en vigueur et non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses | | 1,00 | <input type="text"/> |
| Alpagas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans | | 0,30 | <input type="text"/> |
| Lamas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans | | 0,45 | <input type="text"/> |
| Cerfs et biches âgés de plus de 2 ans | | 0,33 | <input type="text"/> |
| Daims et daines âgés de plus de 2 ans | | 0,17 | <input type="text"/> |
| Total UGB (hors bovins) | | | 0,00 |

Effectifs porcins et volailles

| Animaux | Nombre de places |
|-------------------------------|----------------------|
| Truies reproductrices > 50 kg | <input type="text"/> |
| Autres porcins | <input type="text"/> |
| Poules pondeuses | <input type="text"/> |
| Autres volailles | <input type="text"/> |

Pour les éleveurs d'équidés qui demandent l'ICHN

Si vous avez besoin de comptabiliser certains équidés pour atteindre le seuil minimum de 3 UGB (2 UGB pour les DOM) nécessaires pour être éligible aux ICHN, vous devez indiquer leur numéro SIRE dans le tableau ci-après, dans la limite de 10 numéros maximum :

| | | | | | | | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|

Déterminez-vous par ailleurs des UGB bovines vous permettant d'atteindre le seuil minimum requis de 3 UGB (2 pour les DOM) ?

Allez-vous envoyer ou recevoir en 2020 des animaux en transhumance estivale dans un département de montagne ou avez-vous envoyé ou reçu des animaux en hivernage pendant l'hiver 2019/2020 ? **Non**

[▶ PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT](#)



telepac Dossier PAC 2020

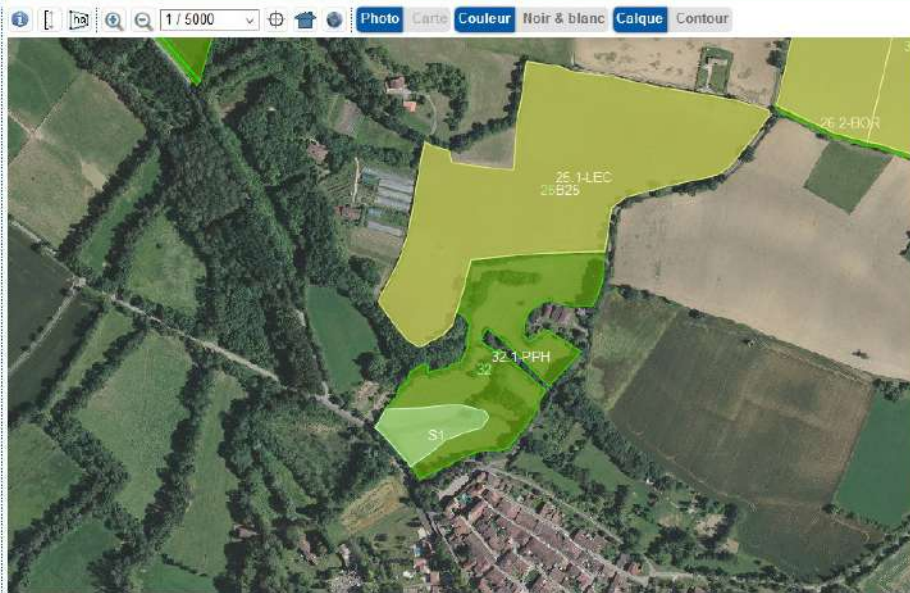
ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

Identification | RPG | Récap. parcelles / assèchement | Demande aides | Verdissement | Efficacité auxiliaux | RPG MAEC / Bio | MAEC / Bio | Dépôt de dossier | Révisiter | Modifier après dépôt

N° PACAGE : _____ N° SIRET : _____ Signé

REGISTRE PARCELLAIRE

- Couches
 - Ilots
 - Parcelles
 - Éléments BIO
 - ▼ Éléments MAEC
- | N° lot | Élément | Quantité (ha ou m) | Code mesure |
|--------|---------|--------------------|-------------|
| 02 | S2 | 0,91 MP_GIAR_... | ► |
| 02 | S1 | 0,62 MP_GIAR_... | ► |
- Alertes graphiques



Echelle 1 / 5000

curseur x: — y: —

Dossier PAC • Campagne 2020

Modification de la déclaration

Toute modification par rapport à ce que vous avez déclaré dans votre dossier PAC 2020 doit être signalée sans délai à votre DDT(M)/DAAF au moyen de ce formulaire : cultures différentes des cultures déclarées, accident climatique empêchant les travaux ou la levée des cultures, modification d'une parcelle, d'un engagement MAEC ou AB, d'une SNA ou d'une ZDH (pour plus d'information, reportez-vous à la notice explicative des modifications de déclaration).

Imprimez depuis telepac les documents de votre déclaration 2020. Portez-y directement les modifications avec un stylo rouge. Dated et signez chacun de ces documents et joignez-les à ce formulaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° PACAGE N° Siret

Nom, prénom ou dénomination sociale :

MODIFICATIONS

Je demande la modification de mon dossier PAC déposé sous telepac le ____ / ____ / 2020.

Les données à modifier sont celles que j'ai portées en rouge sur les imprimés de mon dossier PAC joints à ce formulaire (cochez la ou les cases pertinentes et indiquez si nécessaire le nombre de documents de chaque type sur lequel vous apportez des modifications) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Demande d'aides (joindre les 2 pages) | <input type="checkbox"/> Registre parcellaire graphique MAEC/BIO Nombre de pages modifiées : _____ |
| <input type="checkbox"/> Déclaration des effectifs animaux | <input type="checkbox"/> Liste des éléments engagés MAEC/BIO surfaciques Nombre de pages modifiées : _____ |
| <input type="checkbox"/> Registre parcellaire graphique – Nombre de pages modifiées : _____ | <input type="checkbox"/> Liste des éléments engagés MAEC linéaires et ponctuels Nombre de pages modifiées : _____ |
| <input type="checkbox"/> Registre parcellaire : descriptif des parcelles Nombre de pages modifiées : _____ | <input type="checkbox"/> Déclaration engagements MAEC PRM Nombre de pages modifiées : _____ |
| <input type="checkbox"/> Liste des SNA – Nombre de pages modifiées : _____ | <input type="checkbox"/> Déclaration engagements MAEC PRV Nombre de pages modifiées : _____ |
| <input type="checkbox"/> Liste des ZDH – Nombre de pages modifiées : _____ | <input type="checkbox"/> Déclaration engagements MAEC API Nombre de pages modifiées : _____ |
| <input type="checkbox"/> Déclaration relative au verdissement (joindre les 2 pages) accompagnée, le cas échéant, de : | |
| <input type="checkbox"/> l'annexe 1 : Parcelles et bordures SIE – Nombre de pages modifiées : _____ | |
| <input type="checkbox"/> l'annexe 2 : Éléments topographiques SIE – Nombre de pages modifiées : _____ | |

COMMENTAIRES

Cause et justification des modifications demandées :

À : _____, le 2 0 2 0

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :

PLAN DE GESTION DES PRAIRIES HUMIDES

Exploitation de

Engagement unitaire HERB13



MP_GIAR_PH01, MP_GIAR_PH03, MP_GIAR_PH04, MP_GIAR_PH06, MP_GIAR_PH07, MP_GIAR_PH08
MP_BARM_PH01, MP_BARM_PH02, MP_BARM_PH03, MP_BARM_PH04, MP_BARM_PH05, MP_BARM_PH06, MP_BARM_PH07, MP_BARM_PH08
MP_GEAU_PH01, MP_GEAU_PH03, MP_GEAU_PH04, MP_GEAU_PH06, MP_GEAU_PH07, MP_GEAU_PH08, MP_GEAU_PH09, MP_GEAU_PH10,
MP_CLOM_PH01, MP_CLOM_P H03, MP_CLOM_PH04, MP_CLOM_PH08,
MP_LAUZ_PH01, MP_LAUZ_PH03, MP_LAUZ_PH04, MP_LAUZ_PH06, MP_LAUZ_PH07, MP_LAUZ_PH08,

Campagne 2020

Programme établi par :

Date : XX/XX/2020 (date limite : 01/07/2020)

1 – ETAT DES LIEUX DES PRAIRIES HUMIDES ENGAGEES :

Copier-coller le tableau de diagnostic parcellaire inclus dans le diagnostic d'exploitation

PLAN DE GESTION DES PRAIRIES HUMIDES

Exploitation de



2 – DETAIL DES INTERVENTIONS

Interdiction du retournement des surfaces engagées : Seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des 5 ans est autorisé.

Respecter le chargement moyen annuel maximum de 1,4 UGB/ha ou 1,2 UGB/ha selon les mesures

Entretiens des éléments fixes

Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.

Enregistrement des interventions

PH01 : Ajuster la période de pâturage à l'humidité de la parcelle ; interdiction de fauche du 1er janvier au 1er juin (en cas d'impossibilité de mise en pâturage) ; pas de fertilisation azotée ; pas d'apports magnésiens et chaux, 1.2 UGB /ha pour chaque élément engagé

PH02 : Interdiction de fauche du 1er janvier au 5 juillet ; pas de pâturage par déprimage avant 5 juillet (pâturage des regains autorisés) ; pas de fertilisation azotée ; pas d'apport magnésiens et chaux, 1.4 UGB /ha pour chaque élément engagé

PH03 : Adapter le pâturage à l'humidité de la parcelle ; interdiction de fauche du 1er janvier au 1er juin (en cas d'impossibilité de mise en pâturage) 1.2 UGB /ha pour chaque élément engagé

PH04 : Interdiction de fauche du 1er janvier au 1^{er} juin ; pas de pâturage par déprimage (pâturage des regains autorisés,), 1.4 UGB /ha

PH05 : Interdiction de fauche du 1er janvier au 5 juillet ; pas de pâturage par déprimage (pâturage des regains autorisés), 1.4 UGB /ha

PH06 : équins : Absence de fauche ou de pâturage entre le 1er janvier et le 31 mars, 1.4 UGB /ha pour chaque élément engagé, Respecter, en cas de fauche, la période d'interdiction du 1er janvier au 1er juin en cas d'impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle

PH07 : équins : Absence de fauche ou de pâturage entre le 1er janvier et le 31 mars ; pas de fertilisation azotée ; pas d'apport magnésiens et chaux, 1.4 UGB /ha pour chaque élément engagé, Respecter, en cas de fauche, la période d'interdiction du 1er janvier au 1er juin en cas d'impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle

PH08 : Interdiction de fauche du 1er janvier au 1^{er} juin ; pas de pâturage par déprimage (pâturage des regains autorisés) ; pas de fertilisation azotée ; pas d'apport magnésiens et chaux

PH09 : Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 15 juin, pas de pâturage par déprimage (pâturage des regains autorisés) ;

PH10 : Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 15 juin et suppression fertilisation azotée; pas d'apport magnésiens et chaux, pas de pâturage par déprimage (pâturage des regains autorisés) ;

| Numéro | | | Description des interventions | Modalités d'intervention | Périodes d'intervention |
|--------|----------|---------|--|--------------------------|-------------------------|
| Ilot | Parcelle | Élément | | | |
| | | | Entretien des berges (des mares, fossés et cours d'eau) pour maîtriser la végétation terrestre | | |
| | | | Faucardage des mares, fossés et cours d'eau | | |
| | | | Entretien des franges végétalisées non ligneuses (ex : roselière en bord de parcelles, ...) | | |
| | | | Entretien des éléments paysagers nécessitant une gestion particulière (ex : bois morts, ...) | | |
| | | | Remise en état des prairies après inondation | | |
| | | | Maintien de l'accès aux parcelles | | |
| | | | Pas de drainage souterrain | | |
| | | | Maitrise des refus | | |

Engagements de gestion à respecter : 2 interventions sur les 5 ans du contrat

- Réalisation des interventions pendant la période du 1^{er} août au 15 novembre afin de ne pas perturber la reproduction de la faune et de la flore
- Absence de recalibrage des fossés et rigoles
- Absence de traitement phytosanitaire.

Détails et calendrier des interventions :

| Numéro | | | Description des interventions | Technique, matériel à utiliser | Période d'interventions | 2020/2021 | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 | 2024/2025 |
|--------|------|----------|--|--|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Fossé | Ilot | Parcelle | | | | | | | | |
| Lxx | | | 1) Débroussaillage du fossé, avec sélection éventuelle des ligneux | Périodicité de cet entretien (réalisation possible par tiers de linéaire engagé sur 3 ans pour favoriser la mosaïque d'âges) | | | | | | |
| | | | 2) Curage vieux fonds/vieux bords | Périodicité de cet entretien (réalisation possible par tiers de linéaire engagé sur 3 ans pour favoriser la mosaïque d'âges) | | | | | | |
| | | | 3) Enlèvement des obstacles à l'écoulement | | | | | | | |
| | | | 4) Gestion des produits de curage et de faucardage | <ul style="list-style-type: none"> – modalités d'exportation des produits de curage et de faucardage – conditions éventuelles de brûlage des produits de curage et de faucardage, si celui-ci est autorisé. Dans tous les cas, conforme à la réglementation et réalisé en dehors des périodes de reproduction de la faune (en particulier de l'avifaune) | | | | | | |
| | | | 5) Gestion des espèces allochtones envahissantes : (préciser l'espèce visée) | Lutte manuelle et/ou mécanique Outils | | | | | | |

Campagne 2020

Programme établi par :

Date : XX/XX/2020 **(date limite : 15/05/2020)**

Objectif de la gestion des haies champêtres : En fonction de la physionomie de la haie, et du matériel disponible, assurer un entretien durable équilibré entre les différentes strates de la haie lui permettant de jouer ses rôles agronomiques (lutte contre l'érosion et le ruissellement des eaux, maintien des sols, coupe-vent) et écologiques (corridor, lieu de chasse et de nidification pour les insectes, oiseaux, mammifères sauvages, diversité végétale), tout en la « contrôlant » en épaisseur. Pour cela, 2 interventions sur les 5 ans d'engagement sont prévues.

1 – ETAT DES LIEUX DES HAIES ENGAGEES :

| Numéro | | | TYPE | FONCTION | AGE | ESSENCES DOMINANTES | ARBRE REMARQUABLE | ETAT DE CONSERVATION OU DEGRADATIONS |
|--------|------|----------|---|---|----------------|---------------------|--|--|
| Haie | Ilot | Parcelle | | | | | | |
| | | | 1: haie basse, 1 seule strate (<1,5m) 2: haie arbustive, pas ou peu de haut jet 3: haie 3 strates 4 : alignements d'arbres 5 : toutes strates, mais irrégulière | 1 : ornemental 4 : ombre 2 : maintien des sols 5 : limite de parcelle 3 :coupe-vent 6 : ripisylve 7 : autre | Plus de 10 ans | | vieux arbres têtards : arbres creux : arbres à cavités et/ou à fentes : arbres borniers : autre arbre : Oui / non / potentiel | 1: haie très réduite 2: abîmée par un entretien mal adapté 3 : contenue en largeur 4: s'épaississant 5: dépérissante, qui s'éclaircit 6: « jardinée » (taille particulière) |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

2 – DETAIL DES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN OU DE RESTAURATION

- Intervention : 2 fois en 5 ans dont une taille au moins au cours des 3 premières années
- Ne pas réaliser d'intervention pendant la période du **1^{er} mars au 30 septembre** (privilégier la période hivernale) afin de ne pas perturber la reproduction de la faune sauvage.
- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles et à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché.
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches pour traiter les arbres et arbustes : débroussailleuse ou épareuse au pied de la haie, lamier à couteaux ou à scies, barre-sécateur, tronçonneuse, coupe branche, échenilloir ...
- Conserver les vieux arbres têtards, les arbres creux, les arbres à cavités et/ou à fentes, les arbres borniers ou autre arbre remarquables (sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire)

| Numéro | | | Description des interventions | Dates d'intervention | Matériel utilisé | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|--------|------|----------|--|----------------------|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Haie | Ilot | Parcelle | | | | | | | | |
| | | | 1- Type de taille : entretien pied à pied, manuel, mécanisé, Préciser : taille sur 1, 2 ou 3 côté(s) de la haie (Nettoyage de la bordure avec coupe et débroussaillage Coupe, élagage de certains arbres Débroussaillage localisé dans zones envahies par les buissonnants Régénération des arbustifs par coupe au pied) | | | | | | | |
| | | | 2- Maintien de sections de non interventions : préciser la localisation | | | | | | | |
| | | | 3- Replantation : utilisation de jeunes plants (au plus 4 ans) et interdiction de paillage plastique Préciser la localisation et les essences locales | | | | | | | |
| | | | 4- Maintien de bois morts et de préservation d'arbres remarquables sur le plan du paysage ou de la biodiversité (faune cavernicole, faune saproxylique) : vieux arbres, têtards, arbres creux, arbres à cavités, arbres borniers... | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

PLAN DE GESTION DES MARES ET PLANS D'EAU

Exploitation de

Engagement unitaire LINEA_07

MP_GIAR_BARM_GEAU_CCGT_CCQG_CLOM_LAUZ_PE01



Campagne 2020

Programme établi par :

Date : XX/XX/2020 (**date limite : 01/07/2020**)

1 – ETAT DES LIEUX DES MARES ET PLANS D'EAU ENGAGES :

| Numéro | | | Type de mare (terre, dalle...) | Taille de la mare approx (en m ²) | Usages de la mare (abreuvement...) | Régime hydrique de la mare (en eau toute l'année, sèche en été) | Qualité visuelle de l'eau (claire, trouble, turbide) | Intérêt floristique (végétation aquatique, berges végétalisées) | Intérêt faunistique (Faune observée) | Etat de conservation (bon, moyen, mauvais) (dégradation par espèces invasives, envasement, fermeture par végétation, piétinement) |
|--------|------|----------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|---|---|--|
| Mare | Ilot | parcelle | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

PLAN DE GESTION DES MARES ET PLANS D'EAU

Exploitation de



2 – DETAIL DES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN OU DE RESTAURATION

- Réalisation des interventions :
 - o Si enjeu Cistude :
 - Curage entre 15 août et le 30 novembre
 - Entretien des berges : pas d'intervention entre le 15 mai et le 15 juillet
 - o Broyage de la végétation de préférence en automne, passage possible au printemps
- Interdiction de colmatage plastique
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur l'élément engagé, sauf traitements localisés

| Numéro | | | Description des interventions | Modalités d'intervention | Date intervention | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|--------|------|----------|--|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Mare | Ilot | Parcelle | 1 – Débroussaillage préalable des bordures ou du fond de la mare | Préciser les modalités de débroussaillage : débroussaillage sélectif, maintien des arbres ... | | | | | | |
| | | | 2 – Curage | Préciser les modalités de curage et d'épandage des produits extraits : | | | | | | |
| | | | 3 – Mise en place d'une végétation aquatique indigène | Préciser les modalités de mise en place d'une végétation aquatique indigène : | | | | | | |
| | | | 4 – Création ou agrandissement d'une pente douce (moins de 45°) au cours de la première année | Indiquer le profil à réaliser : | | | | | | |
| | | | 5 – Possibilité ou interdiction de végétaliser les berges | Végétalisation naturelle à privilégier | | | | | | |
| | | | 6 – Entretien de la végétation aquatique et de la végétation sur les berges | Préciser les modalités d'entretien de la végétation (date et périodicité à définir – réalisation possible par tiers sur 3 ans) | | | | | | |
| | | | 7 – Lutte contre la prolifération de la végétation allochtone envahissante : préciser l'espèce | Préciser les méthodes de lutte (manuelle et/ou mécanique – destruction chimique interdite), les dates et outils à utiliser | | | | | | |
| | | | 8 – Gestion de l'abreuvement | Préciser les conditions d'accès aux animaux en cas de surfaces pâturées jouxtant la mare : <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'abreuvement direct sur l'ensemble du périmètre de la mare (mise en défens totale) ou - Mise en défens partielle avec accès limité au bétail (dans ce cas, préciser la largeur de l'accès autorisé) : Dans tous les cas : Pose des clôtures à au moins 1,5 m du bord de la mare | | | | | | |



Territoire MP_BARM_CCGT_GEAU_GIAR_LAUZ_BELL

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION MAE CLIMATIQUES

DENOMINATION DE L'EXPLOITATION / MR

COMMUNE DE

Eléments du diagnostic :

- Descriptif général de la propriété ou de l'exploitation
- Diagnostic parcellaire des îlots
- Conclusion du diagnostic

Documents annexes :

- Plan de gestion des milieux humides
- Diagnostic CAT des prairies humides ou inondables
- Diagnostic des mares et plan de gestion des mares
- Diagnostic des étangs et plan de gestion des étangs
- Diagnostic des haies et plan de gestion des haies
- Plan de gestion des fossés
- Liste des messicoles
- Mesure SHP surfaces-cibles prairies : relevés de 4 plantes indicatrices

Diagnostic réalisé en 2020

L'ACTEUR

| | | |
|------------------------|---|--|
| Nom | | A REMPLIR SI SOCIETE (INFO SUR LES AUTRES MEMBRES) |
| Prénom | | |
| Adresse | | |
| N° téléphone | | |
| Mel | | |
| Date de naissance | | |
| Perspective de reprise | | |
| Activité | Agriculteur à titre principal, associé exploitant, associé non exploitant | |
| Raison sociale | Nom de la société | |
| Situation foncière | Fermage / propriétaire / éventuellement proportion | |
| N° pacage | | |
| N° Siret | | |

L'EXPLOITATION

SAU totale : ha

Productions agricoles :

POLYCLTURE

VITICULTURE

AGRICULTURE
CONVENTIONNELLE

ELEVAGE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Précisions (si nécessaire) :

Zonages environnementaux :

NATURA 2000

ZNIEFF DE TYPE I

BASSIN VERSANT PRIORITAIRE

DIAGNOSTIC PARCELLAIRE

| N° ILOT PAC | N° PARCELLE | N° ELEMENTS | OCCUPATION DU SOL | PRAIRIE HUMIDE | PRAIRIE INONDABLE | ZONE DE PRESENCE DE CISTUDES | RETARD DE FAUCHE | ENJEU CONVERSION TERRES ARABLES EN PRAIRIES | MESSICOLES | SURFACE CARTO | MESURE MAEC |
|-------------|-------------|-------------|--|--|--|------------------------------|----------------------------|---|------------|---------------|--|
| | | | Si vigne / verger : Description de l'enherbement 1 rang / 2 ou total (déclaration PAC) | Oui / Non (CATZH : voir diagnostic CAT) 1. Résurgences de sources ou de mouillères, têtes de versant 2. Débordement des cours d'eau, des fossés 3. Espèces caractéristiques et/ou remarquables observées | Oui / Non (CATZH : voir diagnostic CAT) 1. Remontée de la nappe liée à la rivière 2. Réception des ruissellements provenant du bassin versant 3. Débordement des cours d'eau, des fossés 4. Espèces caractéristiques et/ou remarquables observées | Oui / Non / Potentielle | Oui / Non / Date du retard | <ul style="list-style-type: none"> ● érosion des sols (mares, fossés, cours d'eau, parcelles habitats d'intérêt communautaire) ● pollution de l'eau (mares, fossé, cours d'eau, parcelles habitat d'intérêt communautaire) ● création d'habitats pour les espèces d'intérêt communautaire (Cuivré des marais, chiroptères, cistudes) ● création d'habitats naturels d'intérêt communautaire (Prairie de fauche de basse altitude Pelouse sèche) ● création de corridors écologiques ● séquestration du carbone dans les sols ● valorisation du paysage | Oui / Non | | <p>Pour shp : liste des espèces en annexe</p> <p>Pour messicoles : liste des espèces en annexe</p> |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

BOP : Bois pâturé

PPH : Prairie permanente - herbe dominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)

PRL : Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)

PTR : Prairie temporaire de 5 ans ou moins

SPH : Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes

SPL : Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes

VRC : Vigne raisin de cuve

VRT : Vigne raisin de table

Monsieur / Madame / La société (présentation express du contractant, des surfaces qu'il gère et de la localisation par rapport aux enjeux Natura / aux territoires PAEC)

*Exemple type : M. *****, agriculteur, s'est engagé dans la gestion spécifique de **, ** ha de prairies, en bordure d'Arrats ; l'engagement lui paraît intéressant tant du point de vue de la gestion que du point de vue financier ; il est déjà sensibilisé au fait de conserver des prairies en bordure de cours d'eau, pour leur rôle essentiel en tant que zone d'expansion de crue et aussi en tant que milieu patrimonial du point de vue de la biodiversité. Il a souhaité s'engager sur la mesure PI08 avec un retard de fauche au 15 juin et PI10 avec ajustement de la pression de pâturage.*

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC:

Détailler les différents éléments intéressants du site vis-à-vis des objectifs

- Mares
- Etangs
- Haies
- Fossés
- Pelouses et landes sèches
- Prairies sèches
- Vignes et vergers
- Cultures et remise en herbe
- Prairies humides et inondables :

L'ensemble des prairies humides éligibles ont été parcourues.

(Préciser le % dans tous les cas il doit être supérieur à 80 %) des parcelles éligibles ont été engagées dans une mesure spécifique à ces milieux.

La présence de ces milieux justifie la mise en œuvre de mesures spécifiques, conformément aux enjeux du PAEC.

- Mesures retard de fauche

Le retard de fauche se justifie conformément aux enjeux du PAEC

Exemple type : Ces milieux contribuent à préserver la qualité des eaux de l'Arrats, à maintenir un corridor écologique inscrit au SRCE ; ces prairies jouent un rôle important dans l'écrêtement des crues qui sont fréquentes dans le secteur et qui inondent les autres parcelles notamment celles en cultures.

Elles constituent un réservoir pour les auxiliaires des cultures (Carabes, Syrphes,...) grâce à la présence d'une flore diversifiée, et d'une mosaïque de milieux (haies, ripisylves, rivière, fossés...). Situées à proximité des cultures elles permettent à ces auxiliaires d'atteindre une partie des cultures de la zone et participent ainsi à l'effort de réduction des traitements phytosanitaires et à l'amélioration des rendements (pollinisateurs).

Les différents éléments en association directe avec la prairie humide et inondable, intéressants pour leurs rôles fonctionnels sont :

- les haies et ripisylves
- les fossés

La présence de ces milieux justifie la mise en œuvre de mesures spécifiques, conformément aux enjeux du PAEC.

- Mesures retard de fauche
- Mesures d'ajustement de la pression de pâturage

Le retard de fauche et l'ajustement se justifient conformément aux enjeux du PAEC.

La présence de ces milieux justifie la mise en œuvre de mesures spécifiques, conformément aux enjeux du PAEC.

- Mesures retard de fauche

Le retard de fauche se justifie conformément aux enjeux du PAEC en lien notamment avec le respect de la période de ponte de la Cistude d'Europe.

LE PROJET

Liste des mesures contractualisées :

Site NATURA 2000 FR 7300897

Vallée et Coteaux de la LAUZE

**DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION
EXTRAIT À DESTINATION DES MAE CLIMATIQUES
TERRITOIRE PAEC LAUZ**

Dénomination de l'exploitation / Mr

Commune de

Éléments du diagnostic :

- Descriptif général de la propriété ou de l'exploitation
- Diagnostic parcellaire des éléments engagés
- Diagnostic des mares, des haies, des fossés engagés
- Conclusion du diagnostic
- Carte de localisation des éléments engagés
- Carte de localisation des éléments engagés vis à vis des habitats naturels
- Carte de localisation des éléments engagés vis à vis des espèces

Documents annexes :

- Plan de gestion des milieux humides
- Plan de gestion pastoral des pelouses et landes
- Diagnostic et programme des travaux de restauration des pelouses
- Diagnostic des mares et plan de gestion des mares
- Diagnostic des haies et plan de gestion des haies
- Plan de gestion des fossés
- Liste des messicoles
- Mesure SHP surfaces-cibles prairies : relevés de 4 plantes indicatrices

DESRIPTIF DE L'EXPLOITATION

L'ACTEUR

| | | |
|---------------------|---|--|
| Nom | | A remplir si société (info sur les autres membres) |
| Prénom | | |
| Adresse | | |
| N° téléphone | | |
| Mel | | |
| Date de naissance | | |
| Situation familiale | | |
| Activité | Agriculteur à titre principal, associé exploitant, associé non exploitant | |
| Raison sociale | Nom de la société | |
| Situation foncière | Fermage / propriétaire / éventuellement proportion | |
| n° pacage | | |
| N° Siret | | |

L'EXPLOITATION

Localisation /NATURA 2000 / Territoire PAE

Zone NATURA 2000

Territoire PAE

| | |
|--|----|
| SAU totale : | ha |
| SAU en zone NATURA 2000 | ha |
| SAU en territoire PAE (hors Natura 2000) | ha |

Historique de l'exploitation:

Date installation, reprise ou pas en cadre familial

Principaux évènements : création ou arrêt d'atelier, agrandissement ou perte de surface

Productions agricoles

Activités touristiques

DESRIPTIF DE L'EXPLOITATION

Nature et usage de la propriété

| Nature | Usage et état | |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| | Zone NATURA | Territoire PAE |
| Habitation, bâtiments et jardin | | |
| Mares | | |
| Bois | | |
| Landes, pelouses | | |
| Friches, fourrés | | |
| Prairies | | |
| Grandes Cultures | | |
| Vignes / vergers | | |

DIAGNOSTIC PARCELLAIRE

| N° ILOT PARCELLAIRE | N° PARCELLE | N°ELEMENT | OCCUPATION DU SOL | LOCALISATION | HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE | HABITAT D'ESPECES IC | PRAIRIE HUMIDE | PRAIRIE INONDABLE | ZONE DE PONTE DE CISTUDES | RETARD DE FAUCHE | ENJEU CONVERSION TERRES ARABLES EN PRAIRIES | MESSICOLES | SURFACE CARTO | MESURE MAEC |
|---------------------|-------------|-----------|--|----------------------------|--|--|---|---|---------------------------|---------------------------|--|------------|---------------|---|
| | | | Si vigne/ verger : description de l'enherbement 1 rang/ 2 ou total (déclaration PAC et pro-rata) | Zone Natura Territoire PAE | Oui / non Prairies de fauche Pelouses et landes sèches : | Oui / non / potentiel Chiroptère Odonates Cistudes Cuivré des marais | Oui / non 1. Résurgences de sources ou de mouillères, têtes de versant 2. Débordement des cours d'eau, des fossés 3. Espèces caractéristiques et/ou remarquables observées | Oui / non 1. Remontée de la nappe liée à la rivière 2. Réception des ruissellements provenant du bassin versant 3. Débordement des cours d'eau, des fossés 4. Espèces caractéristiques et/ou remarquables | Oui / non / potentiel | Oui/non Date du retard | 1. érosion des sols (mares, fossés, cours d'eau, parcelles habitats d'intérêt communautaire) 2. pollution de l'eau (mares, fossés, cours d'eau, parcelles habitats d'intérêt communautaire) 3. création d'habitats pour les espèces d'intérêt communautaire (Cuivré des marais, chiroptères, cistude) 4. création d'habitats naturels d'intérêt communautaire (Prairie de fauche de basse altitude, Pelouse sèche) 5. création de corridors- 6. séquestration du carbone dans les sols ; 7. valorisation du paysage. | Oui / Non | | Pour shp liste des espèces en annexe Pour messicoles : liste des espèces en annexe |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |

BOP : Bois pâturé ; PPH : Prairie permanente-herbe dominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) ; PRL : Prairie en rotation longue (6 ans ou plus) ; PTR : Prairie temporaire de 5 ans ou moins ; SPH : Surface pastorale-herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes ; SPL : Surface pastorale-ressources fourragères ligneuses prédominantes ; VRC : Vigne : raisin de cuve ; VRT : Vigne : raisin de table

RELEVÉ DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS PONCTUELS ET LINEAIRES

| NUMERO ELEMENT | NUMERO ILOT PAC | NUMERO PARCELLE | TYPE | LOCALISATION | HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE | HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | SURFACE CARTO / LINEAIRE CARTO | MESURE MAEC |
|----------------|-----------------|-----------------|----------------------|-------------------------------|---|--|--------------------------------|-------------|
| | | | haies, mares, fossés | Zone Natura Territoire PAE | Oui / non Si oui : mégaphorbiaie | Oui /non / potentiel Chiroptère Odonates Cistudes Cuivré des marais | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Monsieur / Madame / La société (présentation express du contractant, des surfaces qu'il gère et de la localisation par rapport aux enjeux Natura / aux territoires PAEC)

*Exemple type : M. *****, agriculteur, s'est engagé dans la gestion spécifique de **, ** ha de prairies, en bordure d'Arrats ; l'engagement lui paraît intéressant tant du point de vue de la gestion que du point de vue financier ; il est déjà sensibilisé au fait de conserver des prairies en bordure de cours d'eau, pour leur rôle essentiel en tant que zone d'expansion de crue et aussi en tant que milieu patrimonial du point de vue de la biodiversité. Il a souhaité s'engager sur la mesure PI08 avec un retard de fauche au 15 juin et PI10 avec ajustement de la pression de pâturage.*

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC :

Détailler les différents éléments intéressants du site vis-à-vis des objectifs

- Mares
- Haies
- Fossés
- Pelouses et landes sèches
- Prairies sèches
- Vignes et vergers
- Cultures et remise en herbe
- Prairies humides et inondables :

L'ensemble des prairies humides éligibles ont été parcourues.

(Préciser le % dans tous les cas il doit être supérieur à 80 %) des parcelles éligibles ont été engagées dans une mesure spécifique à ces milieux.

La présence de ces milieux justifie la mise en œuvre de mesures spécifiques, conformément aux enjeux du PAEC.

- Mesures retard de fauche

Le retard de fauche se justifie conformément aux enjeux du PAEC

Exemple type : Ces milieux contribuent à préserver la qualité des eaux de l'Arrats, à maintenir un corridor écologique inscrit au SRCE ; ces prairies jouent un rôle important dans l'écrêtement des crues qui sont fréquentes dans le secteur et qui inondent les autres parcelles notamment celles en cultures.

Elles constituent un réservoir pour les auxiliaires des cultures (Carabes, Syrphes,...) grâce à la présence d'une flore diversifiée, et d'une mosaïque de milieux (haies, ripisylves, rivière, fossés...). Situées à proximité des cultures elles permettent à ces auxiliaires d'atteindre une partie des cultures de la zone et participent ainsi à l'effort de réduction des traitements phytosanitaires et à l'amélioration des rendements (pollinisateurs).

Les différents éléments en association directe avec la prairie humide et inondable, intéressants pour leurs rôles fonctionnels sont :

- les haies et ripisylves
- les fossés

La présence de ces milieux justifie la mise en œuvre de mesures spécifiques, conformément aux enjeux du PAEC.

- Mesures retard de fauche
- Mesures d'ajustement de la pression de pâturage

Le retard de fauche et l'ajustement se justifient conformément aux enjeux du PAEC.

La présence de ces milieux justifie la mise en œuvre de mesures spécifiques, conformément aux enjeux du PAEC.

- Mesures retard de fauche

Le retard de fauche se justifie conformément aux enjeux du PAEC en lien notamment avec le respect de la période de ponte de la Cistude d'Europe.

LE PROJET

Liste des mesures contractualisées :

(à copier-coller depuis ou vers la base de données access)



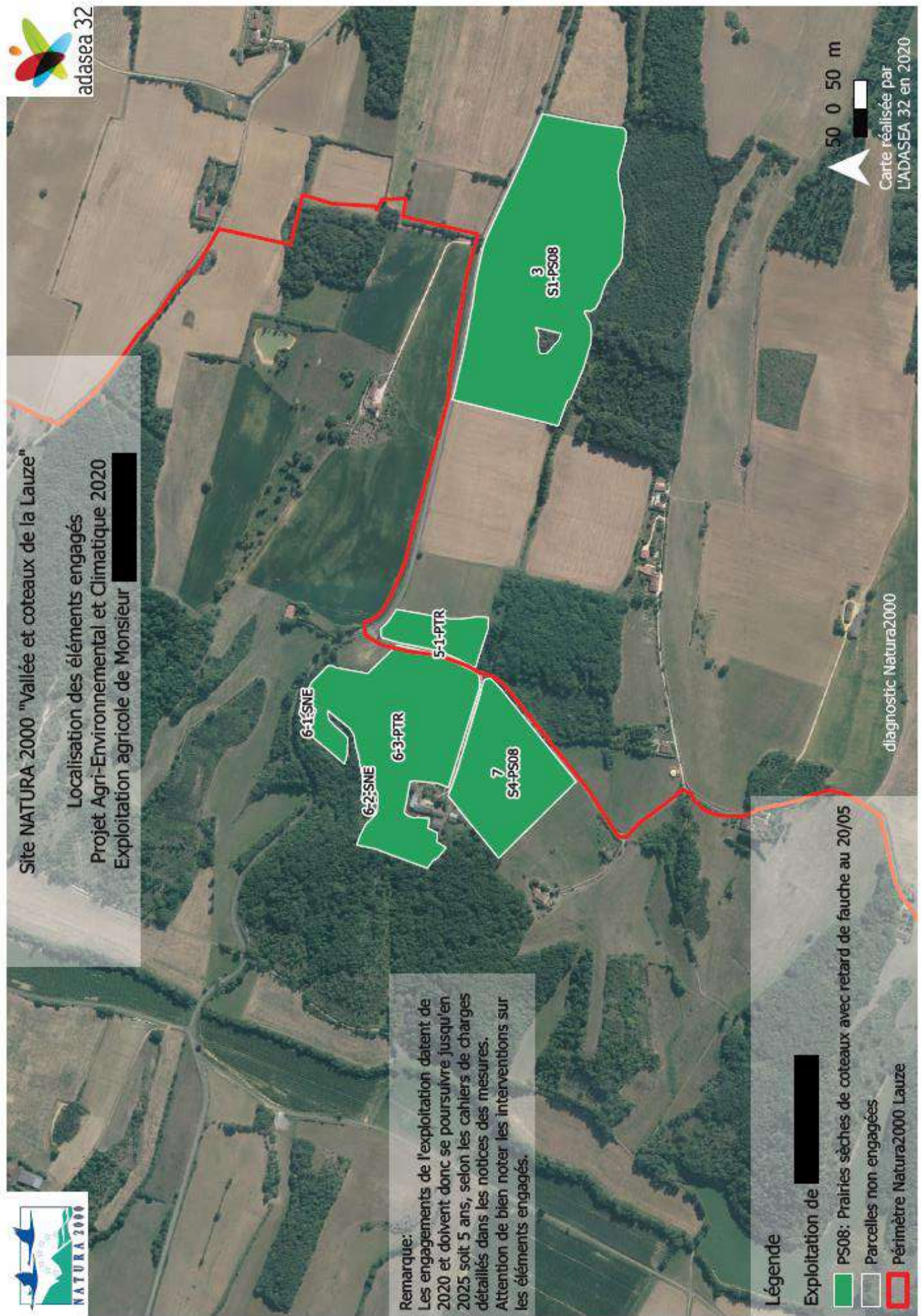
Site NATURA 2000 "Vallée et coteaux de la Lauze"
 Localisation des éléments engagés
 Projet Agri-Environnemental et Climatique 2020
 Exploitation agricole de Monsieur [redacted]

Remarque:
 Les engagements de l'exploitation datent de 2020 et doivent donc se poursuivre jusqu'en 2025 soit 5 ans, selon les cahiers de charges détaillés dans les notices des mesures.
 Attention de bien noter les interventions sur les éléments engagés.

Légende

Exploitation de [redacted]

- PS08: Prairies sèches de coteaux avec retard de fauche au 20/05
- Parcelles non engagées
- Périmètre Natura2000 Lauze




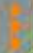




Carte réalisée par L'ADASEA 32 en 2020



Site NATURA 2000 "Vallée et coteaux de la Lauze"
Localisation des éléments engagés
vis à vis des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Projet Agri-Environnemental et Climatique 2020
Exploitation agricole de Monsieur [redacted]



Légende

-  Parcelles PAC de l'exploitation 2020
-  Habitat potentiel à écrevisse à pattes blanches
-  Habitat potentiel à toxostome
-  Habitat potentiel à chauve-souris
-  Habitat potentiel à insectes du vieux bois
-  Périmètre Natura2000 Lauze

- Diagnostic Natura2000 -

Carte réalisée par LADASEA 32 en 2020
Source : BD ORTHO (r-t-c) IGN 2016



Site NATURA 2000 "Vallée et coteaux de la Lauze"
 Localisation des éléments engagés
 vis à vis des habitats d'intérêt communautaire
 Projet Agri-Environnemental et Climatique 2020
 Exploitation agricole de Monsieur [redacted]

Légende

Parcelles PAC et MAEC 2020

Habitats d'intérêt communautaire

6210 : pelouses sèches à orchidées

6220 : parcours substeppiques

6510 : prairies maigres de fauche

5130X6210 : landes à génévriers X pelouses sèches

6210X6220 : pelouses sèches à orchidées X parcours substeppiques

6210X6510 : pelouses sèches à orchidées X prairies maigres de fauche

Périmètres PAEC et N2000

Périmètre N2000 Lauze



diagnostic Natura2000

Carte réalisée par L'ADASEA 32 en 2020
 Source : BD ORTHO (r)-(c) IGN 2016